



CONSEIL COMMUNAL  
DE  
PRANGINS

Prangins, le 26 juin 2020

Aux membres du Conseil  
communal de Prangins

**Procès-verbal de la séance du Conseil communal**  
**du vendredi 26 juin 2020**

Sous la présidence de M. Daniel Bujard, Président du Conseil communal, la séance est ouverte à 18h00, avec l'ordre du jour suivant :

- 1) Appel
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 26 février 2020
- 4) Assermentation d'un nouveau conseiller
- 5) Communications du Bureau du Conseil
- 6) Communications des déléguées pour le Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT)
- 7) Communications des délégués pour Région de Nyon
- 8) Communications des délégués pour Police Nyon Région (PNR)
- 9) **Préavis municipal N° 45/20**  
Demande d'adhésion à la station d'épuration des eaux usées régionale unique et demande de crédit y relative de CHF 2'036'000.- TTC
- 10) **Préavis municipal N° 48/20**  
Demande de crédits complémentaires au budget communal de fonctionnement 2020
- 11) **Préavis municipal N° 49/20**  
Demande de crédit de CHF 490'500.- TTC pour la reconstruction du pont de la Redoute en partenariat avec la Ville de Nyon
- 12) Interpellation de M. le Conseiller Peter Dorenbos sur l'avenir des Travaux d'Assainissement des Canalisations (TAC)
- 13) Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Peter Dorenbos sur la nécessité de revoir certains articles du règlement de la taxe régionale de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires

- 14) Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Jacques Auberson sur le développement économique de notre commune et sur la prise de mesures favorisant l'implantation ainsi que le maintien d'entreprises sur le territoire communal
- 15) Election du Président du Conseil communal
- 16) Election du Vice-Président du Conseil communal
- 17) Election de deux scrutateurs
- 18) Election de deux scrutateurs-suppléants
- 19) Election des membres de la Commission de Gestion
- 20) Election des membres de la Commission des Finances
- 21) Communications de la Municipalité
- 22) Annonce des préavis à venir
- 23) Propositions individuelles et divers
- 24) Le Mot du Syndic
- 25) Contre-appel

- Le PRESIDENT salue le Syndic, les Conseillers municipaux, les Conseillers communaux, le public et les personnes de la presse présentes.

## **1/ Appel**

Avec 35 conseillers présents le quorum est atteint. Le Conseil peut donc valablement délibérer.

Les délibérations se font sur la base de 34 voix, le Président ne participant pas au vote.

Membres excusés : Mmes Roxanne Gyr et Marie Van Leckwyck ainsi que MM. Jacques Antoine, Marc Baumgartner, Robert Bernet, Olivier Binz, Georges Bochud, Rémy Cochet, Daniel Corod, Roland Haas, Henri Haymoz, Robert Johnson, Karim Kellou, François Krull, Reynald Pasche, Pittet Marc, Sylvain Plescia, Alain-Valéry Poitry et Rudolf Schnider.

## **2/ Adoption de l'ordre du jour**

Le PRESIDENT annonce la modification de l'Ordre du jour comme suit :

Le point 11 « Préavis municipal N° 49/20 » devient le point 9.

**L'ordre du jour  
est adopté à l'unanimité.**

### **3/ Approbation du procès-verbal de la séance du 26 février 2020**

M. Igor Diakoff demande, à la page 445, la modification de ses propos comme suit : « *Afin que les personnes, au nombre de 11, à savoir 8 employés et 3 municipaux, dont les postes de travail occupent actuellement les bureaux de la maison Fischer soient transférés, si c'est possible, dans la maison de commune.* »

M. Yvan Bucciol, aux pages 442 et 443, demande la suppression du mot « **fédérale** » dans les phrases suivantes :

« *Il rappelle que la Constitution fédérale stipule...* »

et

« *M. Yvan Bucciol pose la question de savoir si quelqu'un est capable de citer un exemple qui met en application l'article de la Constitution fédérale.* »

**Le procès-verbal de la séance du 26 février 2020, tel que modifié est accepté par 32 oui, 0 non et 2 abstentions.**

### **4/ Assermentation d'un nouveau conseiller**

M. Terence Gale, pour le groupe de l'Alliance Libérale de Prangins, prête serment devant le Conseil communal.

A la suite de l'assermentation de M. Terence Gale, les délibérations se font sur la base de 35 voix.

### **5/ Communications du Bureau du Conseil**

Le PRESIDENT annonce au Conseil la démission de M. Robert Johnson au 30 juin 2020. Il lit sa lettre de démission.

Le PRESIDENT annonce la démission de M. Jérôme Seydoux, secrétaire du Conseil communal, au 30 juin 2021. Il lit sa lettre de démission.

Le PRESIDENT rappelle, qu'exceptionnellement, le paiement des jetons de présence pour l'année 2019-2020 se fera par virement bancaire.

### **6/ Communications des déléguées pour le Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT)**

Mme Catherine Stoudmann présente un compte-rendu de la dernière séance du RAT :

« *Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*La séance de ce 18 juin du Conseil intercommunal du Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT) a mis l'accent sur la période du Covid-19, du confinement et de ses répercussions sur les enfants :*

- *Un Accueil d'urgence (AMF) pour environ 50 enfants a soulagé les parents professionnels qui devaient se rendre au travail.*
- *Concernant la période du confinement, la facture aux parents sera déduite de moitié pour mars et entièrement pour avril.*
- *En effet, il a été noté qu'on ne peut pas facturer une prestation qui n'est pas donnée.*
- *Un crédit de CHF 18'900'000.- a été sollicité et accordé par le Conseil d'Etat en mai pour l'accueil de jour.*

*Autrement, l'audit a constaté que les finances de 2019 sont positives pour le RAT, qui est bien géré.*

*Réflexions budgétaires pour 2021 :*

- *Limitation de la charge des communes pour l'administration du RAT à CHF 12.50.- par habitant pour la période d'une législature dès 2021 (CHF 16.39.- en 2020)*
- *Transfert de charges liées à l'accueil des enfants (dont les charges liées à l'informatique) aux structures du RAT, soit CHF 0.15.- par heure d'accueil (1% des charges)*

*Une liste d'attente pour l'accueil préscolaire et familial, de 182 demandes jusqu'au 31 mars 2021, dont 21 pour Prangins, ne tient pas compte du Covid-19 et de ses conséquences.*

*Il a été noté que 44 places pour l'accueil préscolaire à Prangins sont à l'étude au RAT.*

*Enfin, Mme Christine Girod, présidente du Conseil intercommunal, incite l'ensemble des communes à prévenir le RAT si des projets de structure sont envisagés ou en cours.*

*Le document de la séance du RAT est disponible sur demande.*

*Merci de votre attention. »*

## **7/ Communications des délégués pour Région de Nyon**

Mme Anne-Marie Baillifard rapporte pour le Conseil de Région de Nyon :

*« La dernière séance de Région de Nyon s'est déroulée le 24 juin 2020 à Gland. Les modifications concernant les statuts du DISREN avancent bien. La commune de Longirod a adhéré à Région de Nyon,*

Suite à la démission de M. Olivier Haëner, Secrétaire général, le poste est à repourvoir.

Suite à la démission de Mme Hessig, en charge de l'urbanisme au CODIR, un poste est à repourvoir par un conseiller municipal de notre sous-région.

Un montant de CHF 400'000.- a été alloué en faveur des hôteliers avec une promotion : une nuit gratuite pour deux nuits occupées.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie pour votre attention. »

## **8/ Communications des délégués pour Police Nyon Région (PNR)**

M. Louis de Bourbon Parme rapporte concernant la séance du 24 juin 2020 de Police Nyon Région (PNR) :

« Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Pendant le COVID, la PNR a été engagée dans le cadre du plan ORCA (Organisation en cas de Catastrophe). Des « Répondants de Nuit » seront engagés et formés. Leur but sera de sillonner les rues des communes de Nyon, Prangins et Crans, les week-ends et soirées de fortes affluences, entre 22h et 2h du matin, afin de prévenir et de diminuer les incivilités ainsi que les nuisances sonores. Il s'agira de sensibiliser les noctambules grâce à une présence et à un dialogue de proximité.

Nous avons voté 3 préavis qui ont tous été acceptés.

### **Préavis 01/2020 Comptes 2019**

C'était le 6<sup>ème</sup> exercice comptable de la PNR.

Le montant des participations des communes se montait à CHF 8'764'359.-, soit une diminution de 9% par rapport au budget.

Pour Prangins, notre participation a été de CHF 986'867.- soit 11.26 % du montant total.

Le montant total des comptes pour 2019 représentait CHF 13'160'136.-.

### **Préavis 02/2020 Rapport de Gestion 2019**

Je ne vais pas rentrer dans les détails, je vous invite à consulter sur le site internet de la PNR le rapport et je reste à votre disposition pour toute question.

[https://www.police-nyon-region.ch/media/document/0/v1.1 W brch A4 RA19 PNR20 FINAL.pdf](https://www.police-nyon-region.ch/media/document/0/v1.1_W_brch_A4_RA19_PNR20_FINAL.pdf)

### **Préavis 03/2020 Projet ODYSSE**

*Demande de crédit d'investissement de CHF 640'000.-.*

*La PNR utilise actuellement 3 systèmes informatiques. Ces systèmes datent de 2006 et sont obsolètes. Le projet ODYSSE permettra des échanges facilités entre les Polices communales vaudoises (Polcoms), la Police Cantonale Vaudoise et la Police Fédérale, d'optimiser la présence des policiers sur le terrain, de se focaliser sur l'intervention et l'enquête et d'abandonner le support papier.*

*Le coût de fonctionnement annuel pour la PNR sera de CHF 140'000.-.*

*Afin d'avoir un système informatique efficace, nous n'avions pas le choix que d'adhérer à ce projet.*

*J'en ai fini pour les communications et je vous remercie pour votre attention. »*

#### **9/ Préavis municipal N° 49/20**

Demande de crédit de CHF 490'500.- TTC pour la reconstruction du pont de la Redoute en partenariat avec la Ville de Nyon

Le PRESIDENT appelle M. Walter Hediger, président de la commission ad hoc, pour lire les conclusions du rapport.

M. Walter Hediger lit les conclusions du rapport.

Un premier amendement est déposé par la commission.

#### **Amendement N°1 :**

**Le montant de CHF 1'000.- est déduit du montant demandé.**

M. Walter Hediger précise que, suite à une erreur de calcul, le montant total correspondant au coût de l'ouvrage, CHF 409'000.-, et à la participation de la Ville de Nyon, CHF 75'500.-, est de 484'500.-. Ceci explique le premier amendement.

M. le Président ouvre la discussion pour le premier amendement.

Pas de commentaires.

Vote

**L'amendement N°1 est accepté  
à l'unanimité**

La commission a déposé un second amendement concernant les coûts avant travaux. M. Walter Hediger précise que ces coûts sont imputables au maître d'ouvrage, soit à la commune de Nyon. Ce montant amendé n'a pas d'incidence sur le montant du préavis.

**Amendement N°2 :**

**Le montant de CHF 5'000.- est déduit du montant demandé**

M. Blaise Cartier souhaite connaître la position de la Municipalité concernant cet amendement.

M. le Syndic indique qu'effectivement, une erreur de calcul est à l'origine du premier amendement.

Concernant le second amendement, M. le Syndic rappelle que les coûts attribués à ces vérifications sont partagés à hauteur d'1/3 pour la commune de Prangins et de 2/3 pour la commune de Nyon. Il précise que le montant de CHF 5'000.- qui a été rajouté, est destiné à une inspection pour 3 villas se trouvant sur le territoire de Prangins afin de constater d'éventuels dégâts provoqués par les travaux. Ce montant de CHF 5'000.- est plus conséquent que d'ordinaire car il s'agit d'une vérification approfondie et que cette inspection incombe à la commune de Prangins car ces villas se trouvent sur son territoire. Si le Conseil souhaite inclure ces coûts dans le montant global, ceci est possible mais cela signifierait que la commune de Nyon serait en droit d'opérer de la même manière, pour les immeubles de la Redoute par exemple, ce qui conduirait à la prise en charge d'1/3 de ces coûts par la commune de Prangins.

M. Blaise Cartier, qui possède de bonnes connaissances sur les procédures effectuées avant des travaux, indique que ces demandes sont courantes. Il pense qu'il serait mal venu de refuser ces demandes. Il refuse l'amendement.

M. André Fischer, en tant que membre de la commission, a bien entendu l'argument de M. le Syndic. Il se demande pourquoi ceci n'a pas été expliqué durant les séances de commission.

Vote

**L'amendement N°2 est refusé  
par 1 oui, 32 non et 2 abstentions**

M. Walter Hediger informe le Conseil que la commission accepte ce vote.

M. Walter Hediger rappelle que la commission a travaillé sur un premier préavis à l'automne 2019. Ce premier préavis a été amendé par la commission pranginoise pour un montant d'environ CHF 150'000.-. Cet amendement a amené au retrait du préavis au sein du Conseil de Prangins et a obligé une autre rencontre entre les

deux communes pour établir un nouveau préavis. Le montant initial amendé de CHF 150'000.- a été divisé par deux dans ce second préavis qui a été accepté par la Ville de Nyon le lundi 22 juin 2020.

M. Walter Hediger décrit la chronologie de ce projet : En 1994, la participation financière résulte d'un accord entre les villes de Nyon et de Prangins en vue de la construction du quartier des mélèzes à Prangins et la crainte, formulée par une opposition de la Ville de Nyon, d'une augmentation du trafic routier. Cette opposition a été levée par la Municipalité de Nyon suite à la promesse de la commune de Prangins de participer à hauteur d' 1/3 au coût pour la reconstruction du pont. La Mobilière (précédemment Providentia) a versé dans les années nonante la somme de CHF 700'000.- en vue d'une augmentation du trafic. Après une rencontre avec la commission de la ville de Nyon concernant ce préavis, en octobre 2019, la commission pranginoise a l'impression que les autorités de Nyon ignore de façon volontaire ou par manque d'informations ces éléments historiques.

M. Hediger cite la commission de Nyon : *« A l'occasion de la rencontre avec nos homologues de Prangins, notre Commission a pu prendre connaissance de la convention entre Providentia et la Ville de Nyon et l'accord de Prangins pour la répartition 1/3 - 2/3 de 1994. Pourquoi le préavis PM160 ne fait-il pas référence à ces documents? »*

Réponse de la Municipalité de Nyon : *« Il ne nous a pas paru nécessaire de rappeler ces éléments historiques en lien avec le préavis N° 37/1990. Nous nous sommes limités à rappeler l'existence du fonds de réserve N° 9282.05. Par ailleurs, nous souhaitons relever que la convention souligne bien que cette manne financière est destinée à des équipements publics et qu'il appartient aux seules autorités de Nyon de préciser comment les mobiliser.»*

M. Walter Hediger rappelle donc que ce pont devrait être construit dès lors que 50% des permis de construire aient été délivrés, ce qui est le cas depuis 25 ans.

La Ville de Nyon a été étonné face aux réticences émises par la commission de Prangins. Il rappelle également que ce pont aurait dû être construit depuis très longtemps. A l'époque, il était question d'une crainte de la hausse du trafic et non de mobilité douce. M. Walter Hediger pense, qu'aujourd'hui, une seule voie existante est suffisante pour ce pont et qu'il est temps de réaliser ces travaux.

M. André Fischer précise qu'en 1994, le terme de « mobilité douce » n'existait pas. Il fait projeter une photo qui correspond au gabarit du pont tel qu'existant aujourd'hui (Photo jointe dans ce procès-verbal sous son format électronique). Il lit les conclusions du rapport de la commission de Nyon : *« Bref, il est grand temps de prendre une décision. L'accord trouvé avec la Municipalité de Prangins, et qui devrait être accepté lors du Conseil communal du 26.06 n'est évidemment pas satisfaisant pour Nyon. Comme il ne doit pas l'être non plus pour Prangins. Cet accord insatisfaisant pour les deux parties est sans doute le signe qu'il s'agit d'un bon accord. »*

M. André Fischer propose donc de voter le crédit présenté.

Vote

**Le préavis municipal N° 49/20 est accepté  
par 34 oui, 0 non et 1 abstention**

M. Denys Chevalier remercie la commission de Prangins pour son excellent travail. Il remercie également les autorités de Nyon pour être arrivé à un consensus concernant ce projet datant du siècle dernier.

**10/ Préavis municipal N° 48/20**

Demande de crédits complémentaires au budget communal de fonctionnement 2020

Le PRESIDENT appelle M. Pierce Lohman, président de la commission ad hoc, pour lire les conclusions du rapport.

M. Pierce Lohman rappelle la difficulté pour travailler et rendre ce rapport. Il précise que la commission souhaitait rencontrer les responsables de service directement concernés par ces créations de poste. La rencontre avec M. Zahnd ayant été satisfaisante, la commission souhaitait également rencontrer Mme Tschopp. Cela n'a pas été possible pour raison médicale. M. Pierce Lohman regrette l'annonce de l'impossibilité de pouvoir rencontrer Mme Tschopp une semaine avant la finalisation du rapport. Il regrette également l'impossibilité de rapporter pour la séance du mois de septembre 2020 ce qui aurait permis une rencontre avec Mme Tschopp. La commission a donc du poser deux questions par écrit pour évaluer la nécessité du poste :

1) Existe-t-il une raison pour laquelle le taux d'occupation de Mme Tschopp n'a pas été augmenté ?

Dans la réponse de la Municipalité, deux points ont été retenus par la commission :

1) « Cette question a été maintes fois abordée avec Mme Tschopp qui, pour des raisons personnelles de choix de vie, ne souhaitent pas augmenter son temps de travail, nous respectons ceci. Dès lors, pour une question de droit du respect de la vie privée, M. le syndic part du principe qu'il est inopportun d'essayer d'en savoir plus. »

2) « Comme expliqué dans le préavis, le service de l'environnement fait appel aujourd'hui, d'une part, à des compétences pointues en matière de gestion et d'organisation de projets d'environnement pour lesquels Mme Tschopp est parfaitement qualifiée et, d'autre part, à des tâches essentiellement administratives pour lesquelles Mme Tschopp est surqualifiée. »

Afin de respecter les souhaits de la Municipalité de rendre ce rapport à ce jour, celui-ci a été rédigé en y incluant un amendement pour pouvoir discuter de la création de ce poste. Le Conseil communal, selon le chapitre II, art. 4, alinéa 9 de la Loi sur les communes, est compétent pour amender ce poste. A l'unanimité, la commission demande au Conseil de soutenir la création d'1 EPT pour le service

technique mais de refuser la création de 0.5 EPT pour le service de l'environnement afin d'en discuter ultérieurement.

M. Pierce Lohman lit les conclusions du rapport.

**Amendement N°1 :**

**Refuser la création de 0.5 EPT au service de l'environnement.**

M. le Président ouvre la discussion.

M. Blaise Cartier, en tant que membre de la Commission de Gestion (COGEST), remercie la Municipalité qui, après de nombreuses demandes de la part de la COGEST commission, présente un préavis pour la création de ces EPT. Il rappelle que le rôle d'une commission ad hoc est d'éclairer et d'aider les membres du Conseil à prendre une décision. Or, ce rapport comporte des lacunes qui ne favorisent pas une prise de décision. M. Blaise Cartier refuse les amendements et soutient le préavis municipal.

M. Peter Dorenbos précise qu'il s'agit d'une demande de crédits complémentaires chiffrée. L'amendement déposé tel quel n'est pas conforme. Celui-ci doit porter sur un montant exact.

Mme Catherine Stoudmann ne votera pas pour l'amendement qui est sans fondement selon elle. Les deux postes ont été prévus dans le budget voté en décembre 2019, elle soutient donc la création de ces postes.

M. Jacques Auberson souhaite « corriger » les propos de Mme Catherine Stoudmann. Il rappelle que les deux postes présentés ce soir ont été refusés lors du vote du budget. Ceci explique la raison du préavis, présenté devant le Conseil et discuté ce jour. M. Jacques Auberson soutient l'amendement et refuse la création du poste au service de l'environnement.

M. le Syndic abonde dans le sens de M. Peter Dorenbos et précise que l'amendement doit concerner un montant.

M. le Syndic répond, bien que les commissions puissent rencontrer les employés communaux, qu'il est difficile, en matière de ressources humaines, de permettre ceci. M. François Bryand, Syndic, et Mme Dominique-Ella Christin, en charge du dicastère concerné, étaient disponibles pour rencontrer la commission et répondre à toutes les questions. La Municipalité juge que cela ne relève pas du ressort d'un employé communal de justifier l'engagement de personnel supplémentaire. M. le Syndic précise que Mme Tschopp travaille à 70%.

Concernant le critère économique, émis par la commission, qui peut paraître légitime actuellement pour l'engagement de personnel supplémentaire, M. le Syndic fait part aux membres du Conseil d'une comparaison sur la masse salariale par rapport au Canton et d'autres communes dans le district de Nyon.

La masse salariale par rapport au budget est de 11% pour la commune de Prangins lorsque celle-ci est de 27% pour le Canton, de 17% pour la commune de Gland, de 15% pour la commune de Rolle, de 18% pour la commune de Coppet et de 24% pour la commune de Morges.

La masse salariale par rapport aux recettes fiscales est de 8.9% pour la commune de Prangins lorsque celle-ci est de 19% pour la commune de Gland et de 20.35% pour la commune de Coppet.

M. le Syndic rappelle également que la moyenne cantonale pour l'impôt communal se situe à 72 points lorsque celui de Prangins est à 56 points. Il ne comprend donc pas le souhait d'économiser le montant de CHF 30'000.- pour un poste d'employé administratif lorsque CHF 15'000'000.- sont versés au Canton au titre de la facture sociale et de la facture péréquative. Il rappelle également que Mme Tschopp, diplômée et extrêmement qualifiée, consacre 60% de son temps d'occupation à effectuer des tâches administratives et à gérer les places du port et non à mettre en valeur ses compétences. A terme, il serait dommage de rémunérer une cadre supérieure pour effectuer des tâches administratives.

M. Jacques Auberson souhaite rappeler que le salaire annuel pour ce poste s'élève à CHF 123'500.- hors charges sociales, soient CHF 150'000.- TTC comme indiqué dans le préavis municipal. Le montant de CHF 40'000.- concerne uniquement l'année 2020.

M. Jean de Wolff de Moorsel précise que le montant auquel M. Jacques Auberson fait référence concerne l'ensemble du préavis et non le montant de l'amendement.

M. André Fischer comprend que le rapport de la commission puisse contenir des « erreurs de jeunesse ». Il demande donc de l'indulgence. Il précise, en rapport avec les précédents propos de M. Pierce Lohman, que l'article 47 du Règlement communal permet à la commission de rapporter à une date ultérieure. M. André Fischer recommande de refuser l'amendement et de voter l'acceptation de ce préavis afin d'être cohérent avec le souhait du Conseil de pouvoir débattre, à travers des préavis, de l'engagement de nouveaux EPT.

M. Pierce Lohman précise que la commission souhaitait rencontrer Mme Tschopp en personne, pour permettre une interaction humaine. La commission comprend parfaitement la nécessité de débattre de l'engagement de ce poste dans l'immédiat plutôt qu'en septembre 2020. Cependant, M. Pierce Lohman précise que le souhait n'est pas de refuser la création du poste ou d'imposer une quelconque pression vis-à-vis de Mme Tschopp ou de M. le Syndic mais de différer ladite création afin d'obtenir toutes les réponses utiles pour un vote « adéquat ».

Mme Bettina Venezia pense que les points relevés par M. le Syndic, concernant l'engagement de cette personne supplémentaire, sont très pertinents. Elle pense

qu'il faut voter dès que possible le préavis afin d'entamer le processus de recrutement au plus vite.

Mme Giovanna Bachmann souhaite être sûre de comprendre que si Mme Tschopp augmentait son taux d'occupation, ce qui n'est pas son souhait, cela ne serait, économiquement, pas intéressant pour la Commune du fait de sa surqualification.

M. le Syndic répond par l'affirmative.

Vote

**L'amendement N°1 est refusé  
par 2 oui, 25 non et 7 abstentions.**

Le PRESIDENT demande à M. Louis de Bourbon Parme de faire lecture de l'amendement qu'il souhaite déposer.

**Amendement N°2:**

**D'accorder un crédit complémentaire au budget 2020 de CHF 27'000.- pour l'engagement de 1 EPT au service technique communal dès le 1<sup>er</sup> septembre.**

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement.

M. Claude Perret, en tant que membre de la COGEST, refuse cet amendement.

M. Jacques Auberson précise que l'amendement précédemment voté n'étant pas conforme, il y avait lieu de s'abstenir.

M. Blaise Cartier propose de refuser cet amendement qui est conforme.

M. Walter Hediger propose le vote immédiat de cet amendement qui est conforme.

M. Peter Dorenbos confirme que cet amendement est correct dans sa forme et recommande donc de l'accepter.

M. Claude Perret souhaite, pour une question de cohérence, de voter cet amendement comme le précédent.

M. Jean de Wolff de Moorsel comprend que, fondamentalement, à travers cet amendement, une baisse du budget va être votée. Cependant, il attire l'attention du Conseil sur le fait que le budget est de la compétence de la Municipalité.

M. Peter Dorenbos demande la projection sur écran de l'amendement afin que chacun puisse bien comprendre la nature de celui-ci. Il votera pour cet amendement.

M. Blaise Cartier regrette cet amendement et indique qu'il votera contre celui-ci.

Mme Catherine Stoudmann pense qu'il est de la compétence de la Municipalité de définir ses besoins. Elle refusera cet amendement.

M. André Fischer pense qu'il faut être cohérent et qu'il faut donner les moyens à la Municipalité de créer ces deux postes.

M. Jean de Wolff de Moorsel précise que la qualité des informations est la même pour les deux postes demandés. A travers lui, la Commission des Finances (COFIN) ne comprend donc pas la nécessité de différencier ces deux postes.

M. Nicolas Aeschimann propose de voter cet amendement.

M. le Syndic « préfère » cet amendement chiffré qui est cohérent avec le préavis présenté. Cependant, il précise que la répartition salariale calculée par la commission pour ce poste n'est pas la même que celle de la Municipalité. M. le Syndic pense qu'il était important de répondre au souhait du Conseil et de présenter un préavis conséquent concernant l'importance de l'engagement de ces postes. Il rappelle qu'une commune est une « entreprise » qui doit offrir des services à la population et assurer l'entretien du patrimoine. Seul l'engagement de ressources humaines peut permettre ceci. Hormis le « poids » de la facture sociale, les charges de fonctionnement permettent l'engagement de ces postes. La Municipalité propose donc de refuser cet amendement et d'accepter le préavis.

M. Claude Favre précise que l'engagement de Mme Tschopp pour ce poste, bien que surqualifiée, a été relevé plusieurs fois en séances de la COFIN. Si une secrétaire, avec les compétences requises, avait été engagée à l'époque, la situation ne se présenterait pas ce soir. Il est donc emprunté pour voter.

M. le Syndic répond que M. Claude Favre a en partie raison car cette question a été posée à Mme Tschopp, du fait de ses compétences pour un poste administratif. La motivation de Mme Tschopp était très élevée pour travailler au sein d'une commune. Il n'y a pas eu d'erreur concernant son engagement, elle a rempli ces tâches de façon parfaite. Cependant, il est reconnu qu'à ce jour, elle est débordée par l'augmentation de ces tâches administratives et que la nécessité d'engager une secrétaire junior à mi-temps existe bel et bien, et que cet engagement est recommandé par Mme Dominique-Ella Christin, responsable du dicastère, et non Mme Tschopp. Ceci permettrait, de plus, de bénéficier de ces compétences pour l'élaboration de nouveaux projets au sein de ce dicastère. Il recommande donc de refuser cet amendement.

Vote

**L'amendement est refusé  
par 4 oui, 25 non et 6 abstentions**

Le PRESIDENT procède au vote du préavis municipal.

Vote

**Le préavis municipal N° 48/20 est accepté  
par 26 oui, 3 non et 6 abstentions**

Le Syndic remercie le Conseil pour ce vote.

**11/ Préavis municipal N° 45/20**

Demande d'adhésion à la station d'épuration des eaux usées régionale unique et demande de crédit y relative de CHF 2'036'000.- TTC

Le PRESIDENT appelle M. André Fischer, président de la commission ad hoc pour les conclusions du rapport.

M. André Fischer lit les conclusions du rapport.

M. Jacques Auberson souhaite savoir si la commune de Prangins est la première commune à voter concernant cette STEP.

M. Claude Favre répond que la commune de Chésereux a déjà voté en faveur de ce projet.

M. André Fischer considère que le préavis de la Municipalité est très complet. Il propose de lire ce rapport comme la lecture du budget, soit chapitre par chapitre, et de répondre aux éventuelles questions. M. André Fischer souhaite remercier MM. Maillard et Fritsch, passionnés par le sujet et qui ont répondu à toutes les questions techniques posées. Il remercie également la commission ad hoc très studieuse.

M. André Fischer passe en revue les différents chapitres de ce préavis et présente différentes photos pour illustrer ces propos : Plan explicatif, dessableur, filtres, commande, fosse, lit bactérien. (Ces annexes sont disponibles dans la version électronique de ce procès-verbal.)

M. Blaise Cartier trouve ce rapport très bien documenté et complet, il propose donc de poser d'éventuelles questions et de procéder au vote.

M. le Président ouvre la discussion.

Vote

**Le préavis municipal N° 45/20 est accepté  
à l'unanimité**

Mme Dominique-Ella Christin remercie la commission pour son travail extraordinaire et approfondi. Les questions posées ont impressionné, par leur qualité, les deux spécialistes. Deux séances ont eu lieu avec la Municipalité. Mme Dominique-Ella Christin souligne le travail important et conséquent effectué par cette commission. Elle remercie nommément les membres de la commission.

Mme Dominique-Ella Christin remercie le Conseil pour ce vote qui permettra de construire une nouvelle STEP régionale efficace et compétitive.

**12/ Interpellation de M. le Conseiller Peter Dorenbos sur l'avenir des Travaux d'Assainissement des Canalisations (TAC)**

M. Peter Dorenbos présente son interpellation. (Cf. annexe)

L'interpellation de M. Peter Dorenbos fait suite au préavis municipal N° 17/07 dont l'échéance approche. Si M. Peter Dorenbos considère qu'il est important de s'intéresser aux écoles, à la construction d'un établissement médico social et d'une crèche, il est tout aussi important de s'intéresser à l'entretien des canalisations souterraines de la commune. Il s'interroge sur l'état de celles-ci avec l'expansion du village. Il remercie MM. Zahnd et Chevalier pour les échanges qui ont eu lieu. M. Peter Dorenbos pense qu'il est important que le Conseil soit informé de la situation souterraine actuelle et des projets de la Municipalité pour l'analyse et l'entretien de ce réseau dans les prochaines années.

Vote.

L'interpellation de M. Peter Dorenbos est soutenue par au moins 5 conseillers et est transmise à la Municipalité.

M. le syndic répond qu'une réponse sera apportée le 27.10.2020 comme souhaitée par M. Peter Dorenbos.

**13/ Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Peter Dorenbos sur la nécessité de revoir certains articles du règlement de la taxe régionale de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires**

La réponse de la Municipalité a été transmise en amont de la séance. Le PRESIDENT demande à M. Peter Dorenbos si celui-ci est satisfait de la réponse apportée par les membres de la Municipalité.

M. Peter Dorenbos remercie la Municipalité pour ces réponses.

Cependant, M. Peter Dorenbos considère que la seconde réponse apportée est légèrement différente à la réponse apportée à l'interpellation de M. Jacques Auberson. Avec une échéance de sortie qui aura lieu dans 6 mois, il n'apparaît pas clairement si une convention doit être signée ou pas ; il souhaite donc une clarification de la part de la Municipalité.

Concernant la réponse à la 4<sup>ème</sup> question, le renvoi au rapport de gestion de Région de Nyon, qui est très complet, n'indique aucunement l'utilisation qui est faite de l'argent qui leur est versé. M. Peter Dorenbos mentionne que récemment, dans le cadre d'un conseil de Région de Nyon, un délégué de La Rippe a déposé un postulat pour être informé, comme M. Peter Dorenbos, de l'utilisation de cet argent.

M. le syndic répond à M. Peter Dorenbos, qu'à ce stade et comme clairement stipulé dans la réponse de la Municipalité, il n'a pas encore été décidé d'établir une convention dans le cadre de la sortie de la Commune de Prangins de Région de Nyon au 31.12.2020. Ceci fait encore partie des négociations actuelles. Le règlement de la taxe de séjour est encore en vigueur. A la sortie de Région de Nyon, si le souhait est d'adhérer à ce règlement et que la gestion de ces taxes se fait par la région, une convention devra être signée. Cependant rien n'est obligatoire; M. le Syndic indique que si une convention est signée, ceci relève de la compétence municipale ; si le préavis est abrogé, une proposition sera déposée devant le Conseil communal.

Concernant le détail des investissements et de l'utilisation du Fonds d'équipement régional touristique, M. le Syndic procédera à la vérification du lien fourni afin que les informations demandées soient disponibles.

**14/ Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Jacques Auberson sur le développement économique de notre commune et sur la prise de mesures favorisant l'implantation ainsi que le maintien d'entreprises sur le territoire communal**

La réponse de la Municipalité a été transmise en amont de la séance. Le PRESIDENT demande à M. Jacques Auberson si celui-ci est satisfait de la réponse apportée par les membres de la Municipalité.

M. Jacques Auberson n'est satisfait qu'à moitié de la réponse apportée par la Municipalité. Il remercie la Municipalité pour avoir pris le temps de prendre en considération son interpellation. Il a pris connaissance du fait que le projet « Entre deux chemins » sera un quartier mixte ce qui créera des logements et des commerces. Il souhaite savoir si le projet « Au Clos » sera également un quartier mixte.

Enfin, il aurait aimé savoir, concernant le nombre conséquent d'entreprises présentes, connaître la philosophie de ces entreprises ainsi que leur « apport » fiscal.

Mme Dominique-Ella Christin répond que le quartier « Au Clos », de même que le quartier « Entre-deux-chemins », sera un quartier mixte. Ces quartiers mixtes auront la possibilité de comporter des commerces, des bureaux dans le domaine secondaire ou tertiaire ainsi que des logements.

M. le Syndic répond que le registre des entreprises, tenu par Région de Nyon, a fourni ces données. La ventilation par type d'entreprises n'est pas disponible actuellement. Ceci fait partie des négociations actuelles avec Région de Nyon. Il y a une possibilité que cette dernière conserve la gestion de ces données ou que, dès 2021, la Municipalité pranginoise ait la possibilité de prendre en charge cette gestion.

La séance est suspendue pour une durée de 5 minutes. Il est 19h55.

La séance reprend à 20h00.

#### **15/ Election du Président du Conseil communal**

M. Daniel Bujard, Président du Conseil communal cède sa place à Mme Giovanna Bachmann, Vice-Présidente du Conseil communal, pour procéder à l'élection du président du Conseil.

Mme Giovanna Bachmann demande à Mme Anne-Marie Baillifard si celle-ci a un candidat à proposer. Mme Anne-Marie Baillifard propose M. Daniel Bujard pour le poste de Président du Conseil communal.

M. Daniel Bujard accepte.

Mme Giovanna Bachmann demande si d'autres personnes sont candidats ou souhaite faire une proposition.

Cela n'étant pas le cas, **M. Daniel Bujard est élu président du Conseil, par applaudissements.**

#### **17/ Election du/de la Vice-Président-e du Conseil communal**

M. Daniel Bujard, Président du Conseil communal, propose Mme Giovanna Bachmann pour le poste de Vice-Présidente.

M. Daniel Bujard demande si d'autres personnes sont candidates ou souhaite faire une proposition.

Cela n'étant pas le cas, **Mme Giovanna Bachmann est élue Vice-Présidente du Conseil, par applaudissements.**

#### **17/ Election de deux scrutatrices-eurs**

M. Daniel Bujard, Président du Conseil, demande à M. Philippe Humm, Secrétaire de l'Entente Pranginoise, et M. Jacques Auberson, président de l'Alliance Libérale de Prangins, s'ils ont un ou une candidat-e à proposer. M. Philippe Humm propose Mme Valérie Jenny, pour l'Entente Pranginoise, et M. Jacques Auberson propose Mme Ursula André, pour l'Alliance Libérale de Prangins, comme scrutatrices.

M. Daniel Bujard demande si d'autres personnes sont candidates ou souhaite faire une proposition.

Cela n'étant pas le cas, **Mmes Ursula André et Valérie Jenny sont élues scrutatrices du Conseil, par applaudissements.**

#### **18/ Elections de deux scrutateurs-trices suppléants-es**

M. Daniel Bujard, Président du Conseil, demande à Mme Anne-Marie Baillifard, Présidente de l'Alternative Pranginoise, M. Philippe Humm, Secrétaire de l'Entente Pranginoise et M. Jacques Auberson, Président de l'Alliance Libérale Pranginoise, si des personnes souhaitent se présenter.

M. Philippe Humm propose M. Claude Favre, comme scrutateur-suppléant, pour l'Entente Pranginoise.

Mme Anne-Marie Baillifard et M. Jacques Auberson n'ont actuellement personne à présenter.

M. Daniel Bujard demande si d'autres personnes sont candidates ou souhaite faire une proposition.

Cela n'étant pas le cas, **M. Claude Favre est élu comme scrutateur-suppléant du Conseil, par applaudissements.**

#### **19/ Election des membres de la Commission de Gestion**

Le PRESIDENT annonce les différents membres qui se présentent pour la Commission de Gestion (COGEST) :

##### **Entente Pranginoise :**

Mme Maria-Inmaculada Girard

M. Blaise Cartier

M. Claude Perret  
M. Stefano Rosselet

**Alliance Libérale de Prangins :**

M. Jean-Marc Bettems (Président)  
M. Rémy Cochet

**Alternative Pranginoise :**

M. Hervé Durgnat

M. Jean-Marc Bettems, Président de la Commission de Gestion, informe le Conseil communal que tous les membres de la COGEST se représentent.

Le PRESIDENT demande si quelqu'un d'autre se porte candidat.

**Les membres de la COGEST sont élus par applaudissements.**

**20/ Election des membres de la Commission des Finances**

Le PRESIDENT annonce les différents membres qui se présentent pour la Commission des Finances (COFIN) :

**Entente Pranginoise :**

Mme Marie-Josée Rigby  
M. Jean de Wolff de Moorsel (Président)  
M. David Brown  
M. Claude Favre

**Alliance Libérale de Prangins :**

M. Jacques Auberson  
M. Peter Dorenbos

**Alternative Pranginoise :**

Mme Karine Ferroni-Sayag

M. Jean de Wolff de Moorsel, Président de la Commission des Finances, informe le Conseil communal que tous les membres de la COFIN se représentent.

Le PRESIDENT demande si quelqu'un d'autre se porte candidat.

**Les membres de la COFIN sont élus par applaudissements.**

## 21/ Communications de la Municipalité

### M. le Syndic

#### *Ressources humaines*

M. le Syndic rappelle que la crise Covid-19 a débuté le 17 mars 2020 avec un semi-confinement imposé par les autorités fédérales. Les nouvelles mesures décidées dès le 27 avril 2020 ont permis la reprise d'une activité présentielle progressive à partir du 15 juin 2020. Ces treize semaines ont nécessité une organisation différente. Une « cellule de crise » a été mise en place chaque semaine avec la présence d'un personnel communal réduit ainsi que des séances de Municipalité effectuées uniquement en visioconférence. Chaque mardi, les décisions prises en lien avec cette crise étaient communiquées à chaque service communal. Le personnel a continué à travailler selon des formules différentes afin d'assurer les tâches essentielles telles que la voirie, l'entretien du domaine public, le traitement des déchets, la gestion de la STEP ainsi que la gestion du port pendant toute la période de crise ; le télétravail a été mis en place. Une permanence administrative était effective avec la présence de membres du personnel en imposant un plan de protection. Les guichets ont été fermés durant cette période mais ont pu être rouverts en juin. Le service des affaires sociales a assuré la coordination avec la direction des écoles pour permettre une rentrée le 11 mai, dans les meilleures conditions, en assurant la désinfection des salles 2 fois par jour, comme exigé par les autorités fédérales. Une information à la population a été dispensée via le site internet de la commune, mis à jour quasiment quotidiennement, ainsi que par la distribution de 4 « tout-ménage ». La Fête du 1<sup>er</sup> août a été annulée ; l'annonce a été faite sur le site internet le lundi 29 juin 2020. Aucune décision n'a été prise actuellement concernant la Fête au village. Des contacts avec l'Union des Sociétés Locales (USL) ont lieu. Tout le personnel fixe et auxiliaire a été maintenu et a été « réaffecté » à diverses tâches pour éviter un chômage car, en tant qu'administration publique, il n'existe pas d'indemnités pour le personnel. Durant cette période, un collaborateur a été testé positif au COVID-19 ; il a observé une période de quarantaine et a pu, depuis, reprendre son activité professionnelle. Cette crise aura un impact financier sur les comptes 2020 de la commune. Une baisse des recettes fiscales est attendue ; des loyers n'ont pas été encaissés du fait de la cessation d'activité de certaines entreprises, chiffré à environ CHF 35'000.- ; la Municipalité a souhaité faire ce geste envers les commerçants locaux ; une augmentation des charges liées aux ressources humaines est attendue du fait de l'emploi de personnel supplémentaire pour assurer la désinfection des locaux. Des tâches essentielles devant être effectuées ont ralenti l'avancement de certains dossiers liés à la situation sanitaire.

M. Le Syndic informe le Conseil communal du départ de la cheffe de service de l'urbanisme pour se consacrer à son activité d'architecte indépendante. Elle sera remplacée dans le cadre d'une promotion interne. Ce changement interne réduit de 0.15 EPT le personnel de la commune de Prangins.

### *Finances*

Les préavis municipaux sur les comptes 2019 et le rapport de gestion 2019 ont été transmis aux commissions permanentes en version électronique les 16 & 18 juin 2020, le Canton ayant accordé un délai supplémentaire de 3 mois pour rendre lesdits rapports. Le bouclage des comptes laisse apparaître une bonne année en matière de rentrées fiscales, supérieures de l'ordre de 10 % aux prévisions. Les charges de fonctionnement ont été globalement inférieures au budget. Les charges totales sont impactées par un amortissement supplémentaire concernant le TAC, discuté précédemment, et par le montant de CHF 1'900'000.- pour la provision sur la péréquation et la facture sociale suite à la réception de la facture finale pour 2019, qui sera payée en 2020. Les acomptes dépassent donc CHF 2'500'000.- comme précisé précédemment. Cependant, malgré CHF 3'300'000.- de charges supplémentaires non budgétées, les comptes affichent un excédent de revenu de CHF 56'000.- en lieu et place d'un excédent de charges prévu par le précédent budget.

### *Région de Nyon*

Les discussions ont été entamées avec Région de Nyon mais ces discussions sont retardées, d'une part du fait de la situation actuelle et d'autre part, du fait de la démission du secrétaire général de Région de Nyon depuis plusieurs mois. Néanmoins, deux rencontres ont lieu avec deux membres du CODIR dont M. Gérald Crétegnny, Président de Région de Nyon. Deux séances ont été agendées pour le mois de juillet 2020.

### Mme Alice Durgnat-Lévi

#### *Affaires sociales*

La manière dont les autorités communales ont répondu à la crise a été diffusée dans le bulletin communal, récemment distribué; la Commune de Prangins s'est activée, comme toutes les communes, afin de trouver un système d'aide aux personnes à risque. Elle a pu s'appuyer sur un réseau de bénévoles dont certains se sont déclarés dans l'article. Nous organisons pour eux une verrée de remerciement.

Vous avez été tenus régulièrement informés durant la crise par l'intermédiaire, outre de 4 « tous-ménages », d'un courrier ciblé, adressé le 25 mars pour les personnes âgées de 70 ans et plus, suivi d'une relance le 8 avril pour ceux qui n'avaient pas répondu au courrier initial.

Ces bulletins incluaient des informations relatives à l'enfance, aux écoles et au soutien à la population et dont l'un deux faisant mention d'une action commune avec l'Etat de Vaud sur la centrale de solidarité.

Mme Alice Durgnat-Lévi renouvelle ses chaleureux remerciements à toutes celles et ceux qui se sont impliqués, et il y en a eu beaucoup, car, hormis ceux qui sont intervenus en soutien de la commune, il y a eu énormément d'initiatives citoyennes ou individuelles, ne serait-ce que pour faire la garde devant l'épicerie. Cette crise aura révélé l'extraordinaire potentiel de solidarité qu'il y a en chacun de nous en une période vécue de façon très inégale par la population.

### *Enfance*

Le 13 mars, vers 14h00, l'annonce brutale de la fermeture des écoles oblige les communes, séance tenante et toute affaire cessante, à se coordonner avec les différents partenaires pour prendre les mesures concernant l'accueil de midi et l'accueil de jour.

Les offices de l'Etat, Ecole et accueil de jour, sont séparés en deux départements. Les informations ou des instructions reçues étaient décalées, voire contradictoires. Cependant, cette période laisse un bon souvenir malgré tout car la coopération avec les partenaires a été particulièrement efficace et a permis de resserrer les liens.

Prangins se trouve dans la situation particulière d'être dans la zone de recrutement de la Ville de Nyon, sur le plan scolaire, et d'appartenir au réseau des Toblerones, sur le plan de l'accueil de jour. En plus, la Commune est autonome en ce qui concerne l'accueil de midi pour les enfants âgés de 8 à 10 ans.

Cela correspondait à trois fois plus de séances (avec Nyon et les écoles, avec le RAT et la Fourmilière, avec nos propres services) mais cela a permis de prendre le meilleur de chaque situation. Les enfants scolarisés dont les parents faisaient partie de ces métiers essentiels ont été accueillis à l'école par le SAS (Service d'Accueil Scolaire) le matin, et l'après-midi par le parascolaire de Nyon. Les plus petits ont été accueillis au sein du réseau par les mamans de jour.

Une multitude de détails à donner sur les décisions qu'il a fallu prendre concernant la facturation, les demandes de remboursement RHT ou d'aide, seront transmis dans les prochains mois.

### *Police*

Depuis la mi-mars, le plan ORCA (ORganisation en cas de CAAtastrophe) a été déployé. Cela signifie que la gendarmerie et les polices communales ont travaillé en équipes mixtes et que Police Nyon Région (PNR) a dû aussi fournir des « forces » et travailler hors de son périmètre habituel. Les équipes ont été fortement sollicitées pour gérer le respect des directives fédérales et cantonales ; d'autres missions, telles que le contrôle de la circulation ou du stationnement, ont été mises de côté. Sur le plan des ressources humaines, la situation était tendue.

Le poste de police de Prangins a dû fermer et a rouvert le 19 juin 2020.

La Commune était compétente pour prendre certaines décisions, telle la fermeture des places de jeux, skate-park, de la plage, puis de leur réouverture ; ceci a été fait rapidement.

Il n'a pas été constaté de hausse des violences domestiques comme il était craint.

Le déconfinement fût difficile à gérer alors que tout n'était pas encore libre d'accès (les discothèques, etc). On a assisté, tant à Prangins qu'à Nyon, à des débordements tout à fait inhabituels, après le week-end de la Pentecôte, aux Abériaux ou autour du collège de la Combe.

Comme mentionné dans la presse du jour, à Nyon, la police travaille en étroite collaboration avec le service de la cohésion sociale.

A Prangins, c'est la TSP de prévention la Côte qui est active sur la Commune, qui effectue des passages le soir, sur les plages et d'autres lieux de rassemblement. Depuis le 30 mai, au fur et à mesure de la reprise des activités et de la réouverture des lieux publics, Prévention la Côte a repris ses activités, dont l'une **de prévention par les pairs, « La Teuf sans risque »**, tous les vendredis et samedis soirs jusqu'à la fin du mois de juillet. Une dizaine de jeunes actrices et acteurs de Prévention très motivée-s ont été engagés et ont suivi une formation. Ils distribuent des bouteilles d'eau munies d'un message préventif, ainsi que des préservatifs aux personnes intéressées et des sacs poubelle pour les groupes avec beaucoup de déchets. L'objectif de cette action est de sensibiliser les jeunes aux situations à risque, à travers les pairs. Comme les manifestations ont été annulées, les TSP seront davantage sur les plages cette année.

A Prangins, nous avons mis au point, en complément, un projet de bus + stand, aux Abériaux un samedi de juillet, pour sensibiliser de manière approfondie.

Le projet de répondant de nuit que nous voulions mettre en place pour l'été a été repoussé mais devrait commencer en septembre. Il s'agit de civils recrutés et formés par la police pour sillonner les rues le soir et inciter les noctambules à faire moins de bruit.

## **Communications Hors covid**

### *Apems*

La Municipalité complète son offre de midi actuelle par la mise en place d'un accueil parascolaire pour les enfants scolarisés de 7P et 8P (APEMS) les après-midis, après l'école. C'est à cet effet que le pourcentage du coordinateur pédagogique a légèrement augmenté en 2020. Ces enfants sont actuellement accueillis par la Fourmilière mais nous avons voulu cibler leur âge en leur proposant des activités plus en relation avec leur intérêt propre.

Par ailleurs, il a fallu gérer, durant la crise et le travail à distance, le paramétrage, la mise en place et la formation du nouvel outil informatique, accepté par préavis en février dernier, « Ma Cantine ». Il sera observé, à la rentrée d'août, comment les parents s'adaptent à cette technologie. Une séance d'information et formation, prévue initialement, a dû être annulée.

### *Tableaux interactif*

Le recourant a perdu devant le tribunal. Nous pourrions théoriquement aller de l'avant avec le préavis déposé en août 2018. Mais la technologie a changé et l'Etat a changé son règlement sur le partage des factures du matériel informatique. Un standard minimum est financé à 50/50 par le Canton et les communes. Cependant la commune souhaitant un matériel « non-standard », le Canton ne participe pas à la prise en charge du matériel. « Affaire à suivre ».

## *Affaires sociales*

### *Canicule*

Comme chaque année depuis 2018, un courrier a été adressé aux personnes âgées de 70 ans et plus pour leur donner les mesures de prévention, les contacts utiles, et la possibilité de solliciter une visite de la Commission sociale pendant la canicule.

Mme Alice Durnat-Lévi adresse un grand merci à la Commission sociale.

### *Sports en salle*

L'activité s'est déroulée pendant la période hivernale 2019-2020. Elle a eu lieu pendant 8 dimanches en 2019 et était prévue également durant 8 dimanches en 2020. Malheureusement, celle-ci a dû être arrêtée, en plein succès, le 8 mars à cause du COVID-19.

L'activité a été ouverte à tous les pranginois. Des groupes se sont organisés selon les classes d'âges et/ou les activités choisies sur le moment. L'intérêt était manifeste, avec une participation moyenne de 30 personnes par session et jusqu'à 40 personnes certains dimanches.

En octobre 2020, deux sessions sont prévues pour séparer les familles et les enfants jusqu'à 16 ans.

### *Police*

En collaboration avec mon collègue, Denys Chevalier, et avec le service technique, il a été constaté que des pendulaires stationnent au parking des Abériaux. A l'époque où les mesures ont été mises en place au centre du village afin de limiter la durée de stationnement à 3 h00 avec un macaron gratuit pour les pranginois, il avait été décidé d'attendre pour mettre en place cette mesure au parking des Abériaux car ceci posait problème pour les visiteurs du Musée, en rapport à notre Convention signée avec la Confédération.

Devant les coûts très importants (CHF 150'000.-) de la mise en place d'une barrière, la Confédération a accepté, en début d'année, d'apporter un avenant à cette convention et de limiter la durée de stationnement à 5h00, du lundi au vendredi de 06h00 à 18h00.

Les panneaux seront posés prochainement et un « tout ménage » en informera la population. Les pranginois bénéficieront du macaron et les navigateurs recevront un courrier.

### *Promenthoux*

Une pose de barrières et de balises sur la partie droite de la chaussée, 80 mètres avant l'entrée de la plage, sur le tronçon le plus exigü de la route, a eu lieu (passage libre de 3.50m), empêchant ainsi le stationnement sauvage et permettant un passage pour les véhicules encombrants et de secours. Les usagers des lieux pourront continuer à stationner sur le bas-côté de la Côte Rôtie, en veillant à laisser un espace suffisant pour les services de secours.

Le stationnement sauvage pose des problèmes importants d'accès. C'est une solution provisoire, en attendant des travaux plus conséquents. M. Denys Chevalier vous en informera prochainement.

#### M. Denys Chevalier

##### *Route de la Bossière – Sens unique*

La mise en place du tracé en boucle de la ligne 805 passant au quart d'heure a également mis en évidence une problématique de sécurité sur la route de la Bossière. Cette route, dépourvue d'aménagements piétonniers présente un gabarit étroit à certains endroits et par conséquent, le croisement des véhicules est difficile et dangereux. Fort de cette constatation et avec l'appui de la Direction Générale de la Mobilité des Routes (DGMR), une mise à sens unique dans le sens de la descente sera mise en place, depuis le carrefour Route de la Bossière / Route du Clos et l'accès sud de l'hôpital. Cette mesure, dite expérimentale, sera en vigueur pour une durée d'une année, en principe du 13 juillet 2020 au 13 juillet 2021. En complément et pour privilégier la circulation piétonnière, un marquage horizontal spécifique constitué d'une ligne jaune continue, renforcée par des stries inclinées de la même couleur sera réalisé sur la partie sud de la chaussée. Des potelets seront également installés à intervalles réguliers aux endroits où les véhicules peuvent présenter un danger (virages par exemple). Cette mesure expérimentale, qui sera supervisée par la DGMR, permettra de vérifier et contrôler son efficacité pour, à terme, devenir définitive.

##### *Route de l'Etraz / Route de Bénex-Dessus*

Tout est pratiquement terminé. Il reste quelques travaux de finition tels que le marquage ou autre. Dans le projet d'installer une zone 30 km/h sur la Route de Bénex-Dessus et le Chemin du Curson, des balises ont été déposées par les services de la DGMR ce mardi pour une durée d'une semaine. Ce service nous adressera son rapport par la suite. Ceci devrait nous permettre de savoir si nous pouvons mettre ces axes routiers à la vitesse indiquée. Je tiens toutefois à préciser que la mise en place de cette mesure prendra encore un certain temps du fait des procédures administratives qui sont, en général, assez longues. De la patience est donc demandée.

Au sujet de la Route de Bénex-Dessus, j'aimerais ajouter quelques mots supplémentaires : « Quand vous vous promenez sur ce tronçon de route, faites attention, vous ne vous entendez pas marcher. »

##### *Chemin de la Chenalette*

*Lors du précédent conseil, je vous avais indiqué que les Services Industriels (SI) de Nyon interviendraient dès la fin des travaux de la route de Bénex-Dessus pour des canalisations d'eau et de gaz. Selon des informations reçues le 24 ct, ces travaux sont reportés au 24 août prochain pour une durée estimée à 3 mois. Les habitants impactés par ces travaux recevront une information personnelle des*

*SI de Nyon la semaine prochaine, avec un plan détaillé. Il est même prévu pour les riverains qui souhaiteraient profiter de ces travaux pour se raccorder au réseau gaz d'obtenir, cas échéant, une consultation afin de leur présenter des offres pour cette opportunité.*

#### *Chemin du Curson*

*Lors du précédent conseil, je vous avais indiqué qu'une réfection du trottoir côté est (direction Gland) était prévue également après la fin des travaux de la Route de Bénex-Dessus.*

*Malheureusement, quelques soucis avec les candélabres nous obligent à reporter ces travaux planifiés. Cependant, les SI de Nyon vont poser à côté du bâtiment des papillons une chambre de secours identique à celle posée à la sortie du passage sous voie (direction du village). Ces travaux sont planifiés pour le mois prochain.*

M. Denys Chevalier informe M. Peter Dorenbos sur la suite qui sera donnée à sa motion déposée en date du 21 février 2019. (Cf. annexe)

#### Mme Dominique-Ella Christin

Mme Dominique-Ella Christin fait projeter quelques documents qu'elle commente. (Cf. annexe)

#### *Urbanisme*

*Ces trois projets, qui favorisent la mobilité douce, sont inscrits comme des mesures d'agglomération et bénéficient donc de subventions de la Confédération.*

1. La requalification de la Route du Lac suit son cours.
2. Le projet de la passerelle entre Nyon et Prangins était en suspens du fait de la discussion du préavis N° 49/20. Il était peu concevable d'avancer sur ce projet sans avoir résolu le projet de mobilité douce lié au pont de la Redoute. Ce projet va se poursuivre.
3. Le projet de la passerelle Gland – Prangins est remis à plus tard. Le retard de ce projet n'est pas lié au tracé sur des terres agricoles mais aux difficultés financières actuelles.

La Municipalité est préoccupée par la problématique concernant le Service Technique Intercommunal (STI) dont le mandataire exclusif est le Service Technique Genoud (STG). Cet organisme effectue l'ensemble des contrôles des travaux privés sur le territoire communal hormis le contrôle des canalisations des eaux claires et usée qui est effectué par le service communal pranginois depuis environ 15 ans. Cependant, en juin 2019, il a été décidé de rester au sein de cette association de communes afin de la réformer de l'intérieur. Un document synthétique a été établi et transmis au STG ainsi qu'au STI, afin de leur faire part des exigences de qualité, estimées indispensables et qui ne figurent pas actuellement dans le cahier des charges. Une demande écrite de la part de la Municipalité, souhaitent que les exigences, transmises au STI et STG, soient

présentées à la prochaine assemblée générale dans le futur cahier des charges. Il est également mentionné dans ce courrier si une mise en concurrence sera effectuée.

La stratégie régionale de gestion des zones d'activités et sa formalisation dans un plan directeur régional sectoriel des activités du district de Nyon concernent les 47 communes du district et est pilotée par Région de Nyon. Prangins prend part à cette stratégie. Cependant, bien que le cahier des charges ait été établi et accepté, la Municipalité n'est pas d'accord avec la répartition des charges. Des discussions sont encore en cours sur ce sujet.

L'étude qualitative en lien avec le PGA sera présentée en septembre 2020.

Concernant le postulat de M. Jean-Marc Bettems, la réponse de la Municipalité sera présentée devant le Conseil lors de la séance du mois de septembre. Ce retard est dû à la situation actuelle exceptionnelle.

#### *Fête du port des Abériaux*

La fête des 30 ans du port des Abériaux aura lieu en mai 2021.

#### *Port des Abériaux*

Des réflexions sont menées actuellement pour développer une navigation en faveur du climat. La création d'un groupe de travail avec le club nautique est envisagée pour proposer de nouvelles propositions telles que le partage de bateaux ou la favorisation de moteurs électriques.

#### *Eaux souterraines*

Les Services industriels de Nyon (SI) vont publier un communiqué de presse concernant la chlorothalonil. Des contrôles ont été effectués et ceux-ci sont conformes exceptés à deux endroits, ceux-ci ont été traités rapidement.

#### *Défi citoyen pour le climat*

Celui-ci est reporté à l'automne 2020. La décision de la date de la présentation sera prise au mois d'août afin permettre à la situation de s'éclaircir.

#### *Initiatives citoyennes privées*

Mme Dominique-Ella Christin saluent les initiatives citoyennes privées, récemment créées, qui ont rencontré un franc succès :

- « Au-potager de Prangins », où il est possible de récolter des légumes et qui s'avère également être un très beau lieu de rencontre sociale.
- Un groupe de réflexion sur la résilience locale, « Vivons Prangins » s'est créé qui communiquera régulièrement aux citoyens.

## M. Igor Diakoff

### *Informatique*

Suite à l'annonce par la société Infolog de ne pas renouveler son contrat, la société de conseil en informatique AWK a été mandatée pour définir les besoins informatiques de la Commune. Une rencontre a eu lieu et un calendrier d'atelier a été établi. Différents services la commune ont rencontré cette société pour établir les besoins concernant les logiciels professionnels. Le cahier des charges pour la recherche d'un nouveau partenaire informatique a été rédigé. Il est possible que la Commune opte pour travailler avec un voire peut-être deux prestataires (software/hardware).

### *Crèche*

Un lauréat nyonnais a été nommé pour la réalisation du projet. La 2<sup>ème</sup> phase a été amorcée. Le Bureau d'Assistance à Maître d'Ouvrage (BAMO) et l'architecte discutent actuellement pour définir le périmètre et établir le crédit d'étude. De nouvelles informations seront transmises en septembre 2020.

### *EMS*

Suite à l'interpellation de M. Claude Favre en juin 2019, pour étudier la faisabilité de création de l'EMS sur une parcelle du terrain de l'hôpital psychiatrique de Prangins, terrain qui appartient au Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV), M. Igor Diakoff a rencontré divers intervenants pour envisager cette possibilité. Une réponse négative du CHUV a récemment été reçue. Cette lettre est à disposition pour lecture.

### *Bâtiments*

Un audit concernant le système de ventilation au sein de la maison de la Commune a eu lieu. Un rapport de dix-huit pages, assez pessimiste, a été rédigé. Les travaux nécessaires sont à l'étude.

### *Temple de Prangins*

Le clocher du Temple est doté d'abat-sons. Ceux-ci se retrouvent tout autour du clocher et permet de rabattre le son pour le diffuser vers le sol. Un devis a été effectué pour les huit abat-sons pour un montant de CHF 40'000.-. Prangins a la chance de compter parmi son personnel M. Francis Macheret, menuisier, qui a pu effectuer ces travaux pour un montant d'environ CHF 2'000.- – 3'000.- de matières, le travail ayant été effectué cet hiver, période où M. Francis Macheret, adjoint au garde-port, a moins de charge de travail.

### *Sanisettes Vieux-pressoir*

L'accès pour l'entrée des sanisettes a été facilité pour les personnes handicapées.

### *Vandalisme*

Une serrure électronique, d'un certain coût, a été vandalisée. Cette réparation onéreuse aura lieu prochainement.

## *Culture*

Le festival Baroque organisé à Prangins et initialement planifié en mai 2020, aura lieu du 29 septembre au 3 octobre 2020. Un flyer a été réalisé. Un site internet existe. Mmes Marijana Mijanovic (cantatrice), Kataryna Sokolova (metteuse en scène) dirigeront des master class durant cette période. (Cf. annexe)

## **22/ Annonce des préavis à venir**

18 préavis sont annoncés par M. le Syndic pour le second semestre 2020 :

1. Comptes 2019
2. Rapport de gestion 2019
3. Arrêté d'imposition 2021
4. Budget 2021
5. Participation financière pour la rénovation du stand tir Duillier-Prangins
6. Règlement sur le domaine public
7. Remplacement d'une balayeuse
8. Changement des luminaires au chemin du Curson
9. Plan lumière – remplacement de l'éclairage public
10. Etude sur la réfection sur la route de Promenthoux
11. Canalisations Nant-de-Leyaz – Abériaux
12. Crédit d'étude pour la crèche
13. Changement Logiciels informatiques pour la commune
14. Couverture de la terrasse de la salle des Morettes
15. Travaux d'entretien du collège La Combe
16. Concours d'architecture pour un EMS
17. Règlement police Prangins
18. Révision statuts ORPC.

## **23/ Propositions individuelles et divers**

M. Blaise Cartier informe le Conseil qu'il déposera une motion concernant la révision du règlement des constructions.

M. Claude Favre n'est pas satisfait de la réponse reçue du CHUV. M. Il fait partie de la commission « architecture et urbanisme » et il regrette, hormis l'information transmise ce jour par M. Igor Diakoff, que cette commission n'est pas consultée. Il lui semble dès lors que cette commission n'a aucune utilité. Il rappelle que l'Etat de Vaud pousse les densifications dans les zones de villas y compris sur Prangins qui est passée de 0.2 à 0.625. Il regrette, malgré l'annonce faite par M. le Syndic précédemment d'un crédit d'étude pour la construction d'un EMS, que l'on puisse se contenter d'une réponse négative pour ne pas approfondir cette possibilité.

M. Walter Hediger se promène régulièrement sur le sentier qui longe le golf. Il a entendu parler d'une volonté de la part du Golf de raccourcir ce chemin. M. Walter Hediger rappelle que le domaine du golf a fait des concessions pour obtenir le

permis de construire. Ce sentier didactique entre Gland et Prangins emprunte ce cheminement. Il aimerait avoir des précisions concernant cette hypothétique possibilité.

Mme Dominique-Ella Christin répond que cette portion du sentier didactique est relativement dangereuse dans le sens Prangins - Gland car les promeneurs n'ont pas la vision nécessaire en cas de balle « perdue ». La Municipalité s'est penchée sur cette problématique dans le cadre de la révision du plan partiel de cette zone qui, par un léger changement de cheminement, permettrait de ne plus être aussi périlleux sur territoire pranginois.

M. André Fischer a entendu les délégués de Région de Nyon que le DISREN avance très bien. Or, un article dans la presse mentionnerait que le nouveau DISREN serait remis en cause. Il souhaiterait obtenir des informations complémentaires.

Mme Anne-Marie Baillifard n'a pas d'information pour l'instant.

M. Jacques Auberson propose de poser la question à M. François Krull, absent ce soir, lors de la prochaine séance du 16 septembre 2020.

M. Vanni Vogel souhaiterait avoir des précisions concernant le marquage de la Route de l'Etraz car celui-ci ne correspond pas à celui mentionné dans le préavis et voter par le Conseil.

M. Denys Chevalier rappelle que le Canton a souhaité « instaurer » ce marquage éprouvé et qui est courant dans de nombreuses communes. Il rappelle que le vote portait sur un crédit et non sur un marquage précis.

M. Vanni Vogel est simplement surpris par ces changements même si la population s'habituerait au marquage finalement en place.

M. Christian Baumgartner fait part d'un problème de stationnement aux abords du restaurant de l'aérodrome. Il comprend la difficulté de parcage durant les heures de repas cependant il fait remarquer que les véhicules agricoles, en pleine saison des moissons ne peuvent pas circuler. Il en est de même pour les services de secours. Il propose de se rendre sur place avec un véhicule afin de permettre la pose d'une rubalise qui permettrait de laisser l'espace nécessaire pour la circulation desdits véhicules.

M. Claude Perret fait part d'une problématique concernant le parcage des vélos à la plage de Promenthoux. Il a remarqué qu'il existe trois fois plus de places de parking pour les motos. M. Claude Perret considère que ceci est un vrai problème en rapport avec la mobilité douce et que les places indisponibles sont vraiment insuffisantes.

M. Denys Chevalier répond que cette problématique a été évoquée avec le service technique. Malheureusement, aucun rack à vélo n'est actuellement disponible au sein de la commune.

Mme Stoudmann propose d'installer un panneau indiquant que l'emplacement est réservé aux vélos.

M. Yvan Buccioli suggère de prendre contact avec les services de Nyon qui possèdent de nombreux racks à vélos non utilisés.

M. Igor Diakoff, pour répondre à l'intervention de M. Claude Favre, n'est pas d'accord concernant l'éventuelle inutilité de la commission « architecture et urbanisme ». Il rappelle qu'une réunion très constructive a eu lieu en date du 24 septembre 2019 et réitère sa conviction quant à cette commission qui est utile et nécessaire.

M. Claude Favre est navré que les discussions avec l'Etat de Vaud ne soient pas plus poussées. Il pense, à juste titre, que la situation actuelle est propice pour la réalisation d'un EMS sur cette parcelle à l'instar de la parcelle choisie actuellement.

M. Walter Hediger a remarqué que l'église ne sonne plus les heures. Il aimerait comprendre pourquoi.

Mme Liliane Gavillet précise que ce problème sera résolu dans la semaine du 29 juin.

## **24/ Le mot du Syndic**

*« Effectivement, il est de tradition que le Syndic, lors du dernier conseil communal de l'année politique, vous adresse son mot. Je ne vous surprendrais pas en évoquant une année politique pour le moins contrastée, avec un deuxième semestre 2019 qui apparaît rétroactivement comme « le calme avant la tempête » dans un environnement économique et social plus que favorable et une première partie de l'année 2020 marquée du sceau d'une pandémie mondiale que personne n'imaginait et qui, à l'évidence, marquera à n'en pas douter les esprits. Pour certains d'ailleurs, cela pourrait être considéré comme un tournant de notre Histoire. Pour la vie d'une commune, comme je l'évoque dans le dernier Prangins Infos, ce fut une grande première que de devoir prendre un nombre important de décisions rapides et judicieuses, je l'espère, d'apporter des réponses, au quotidien, au bon moment, et d'anticiper pour ne pas subir et composer avec le caractère imprévisible de la situation. Face à cette crise majeure, les politiques, comme les travailleurs de la santé, ont joué un rôle important mais également, ne l'oublions pas, la contribution individuelle de chaque citoyen pour combattre collectivement un mal commun qui aura été essentiel. A l'heure où la période de déconfinement s'installe plus difficilement que prévu peut-être, et au-delà des drames que cette crise a générés, gardons-en mémoire les élans de solidarité observés et le retour aux choses essentielles de la vie. Gageons que cette dernière année de législature, qui commence la semaine prochaine, nous apporte une sérénité retrouvée, un comportement bienveillant, un développement durable de la générosité et de*

*l'entraide observés durant ces derniers mois. La Municipalité, au risque de rompre certaines habitudes, restera vigilante et fera tout afin de préserver le bien-être de nos concitoyens et d'appliquer les prescriptions imposées par les autorités politiques et sanitaires. Avec mes collègues de la Municipalité, nous nous réjouissons d'entamer la dernière année de cette législature 2016-2021 avec vous et avec la même motivation. Sur ce, je vous souhaite un très bel été. »*

## 25/ Contre-appel

La présence est de 35 conseillers. La séance se termine 21 :30.

### CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Le Président

Daniel Bujard



Le Secrétaire

Jérôme Seydoux

Annexes : ment.

## Transcriptions originales

Mme Catherine Stoudmann

Pages 456-457

« Mme Catherine Stoudmann présentent un compte-rendu de la dernière assemblée du RAT :

« M. \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Président,  
Mesdames, Messieurs,

*La séance de ce 18 juin du Conseil intercommunal du Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT) a mis l'accent sur la période du Covid-19, du confinement et de ses répercussions sur les enfants :*

- *Un accueil d'urgence (AMF) pour environ 50 enfants a soulagé les parents professionnels qui devaient se rendre au travail.*
- *Concernant la période du confinement, la facture aux parents sera déduite de moitié pour mars et entièrement pour avril. En effet, il a été noté qu'il n'était pas possible de facturer une prestation non-assurée.*
- *Un crédit de CHF 18'900'000.- a été sollicité et accordé par le Conseil d'Etat pour l'accueil de jour du mois de mai.*

*Autrement, l'audit effectué permet de constater que les finances de 2019 sont positives pour le RAT, structure bien gérée.*

*Réflexions budgétaires pour 2021 :*

- *Limitation de la charge des communes pour l'administration du RAT à CHF 12.50.- par habitant pour la période d'une législature dès 2021 (CHF 16.39.- en 2020)*
- *Transfert de charges liées à l'accueil des enfants (dont les charges liées à l'informatique) aux structures du RAT, soit CHF 0.15.- par heure d'accueil (1% des charges)*

*Une liste d'attente pour l'accueil préscolaire et familial, de 182 demandes jusqu'au 31.03.2021, dont 21 pour Prangins, ne tient pas compte du Covid-19 et de ses conséquences.*

*Il a été noté que 44 places pour l'accueil préscolaire à Prangins sont à l'étude au RAT.*

*Enfin, Mme Christine Girod, président du Conseil intercommunal, incite l'ensemble des communes à prévenir le RAT si des projets de structures sont envisagés ou en cours.*

*Le document de la séance du RAT est disponible sur demande.*

*Merci de votre attention. »*

M. Claude Favre

Page 483

« Il rappelle que l'Etat de Vaud pousse les densifications dans les zones de villas y compris sur Prangins qui est passée de 0.2 à 0.25 »

Mme Dominique-Ella Christin

Page 480

« Une demande écrite de la part de la Municipalité, souhaitent que les exigences, transmises au STI et STG, soient intégrées dans le futur cahier des charges. Il est également mentionné dans ce courrier si une mise en concurrence sera effectuée. »

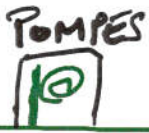
Page 483

« La Municipalité s'est penchée sur cette problématique dans le cadre de la révision du plan partiel de cette zone qui, un léger changement de cheminement, permettrait de ne plus être sur territoire pranginois mais surtout garantirait la sécurité des promeneurs. »

Du Village vers

APEC+

VERS



PROMENTHOUX



degrilleur  
désableur  
+ MCR

silo

Pompe

by-pass

Démolition

Nous  
Bloc

Exutoire

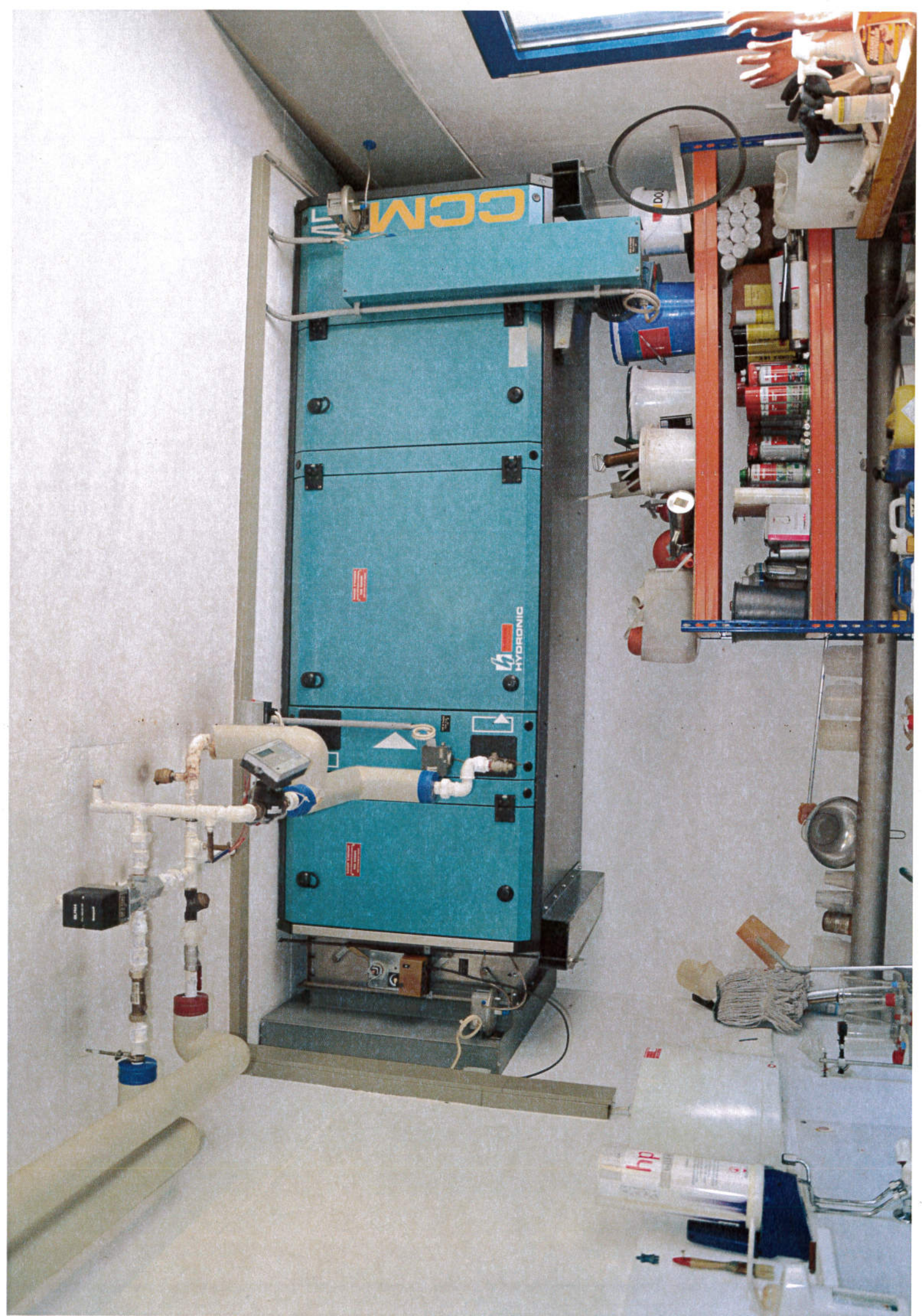
LAC

- Nouvelles constructions
- A charge de la Commune
- A charge de l'APEC+





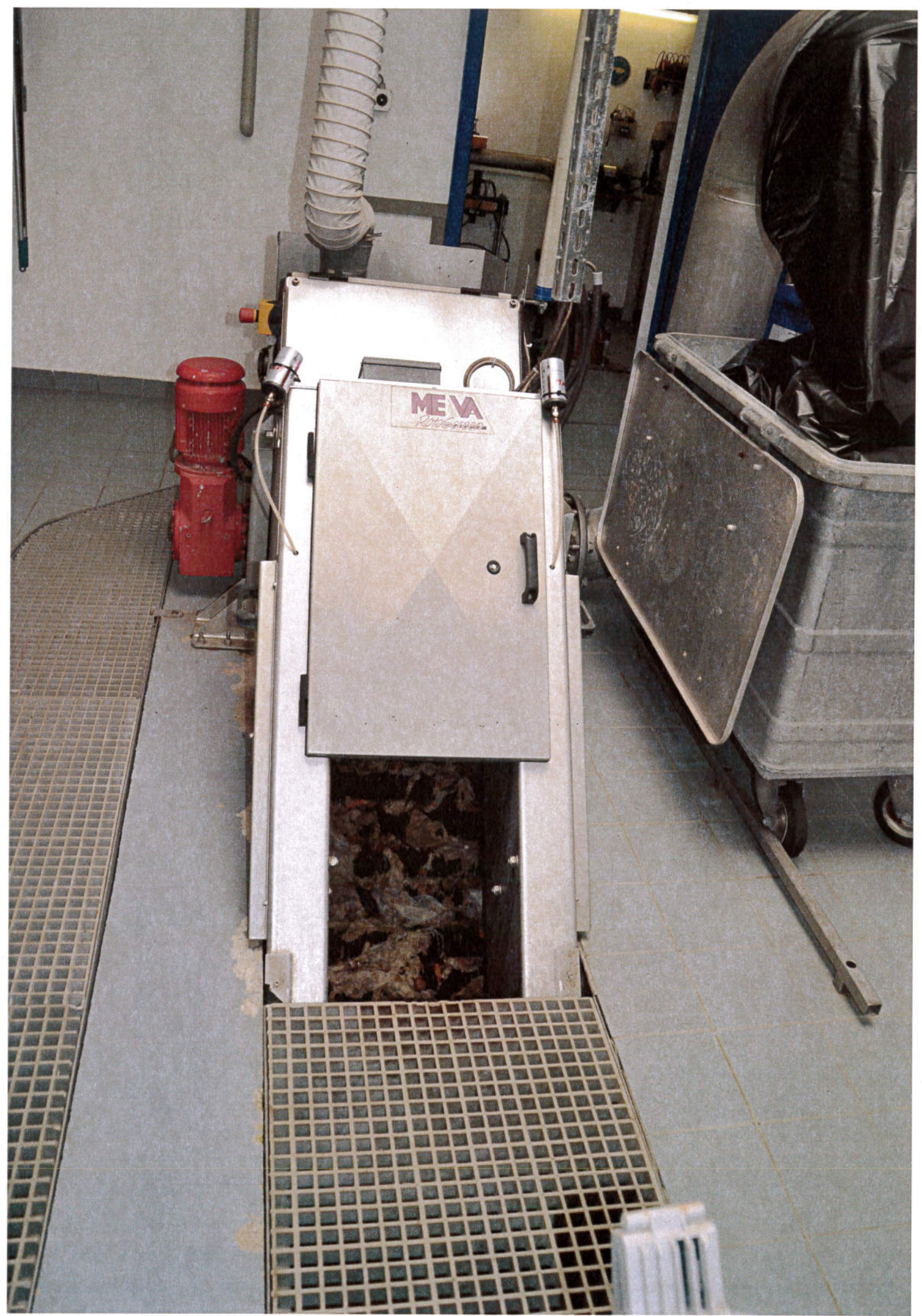






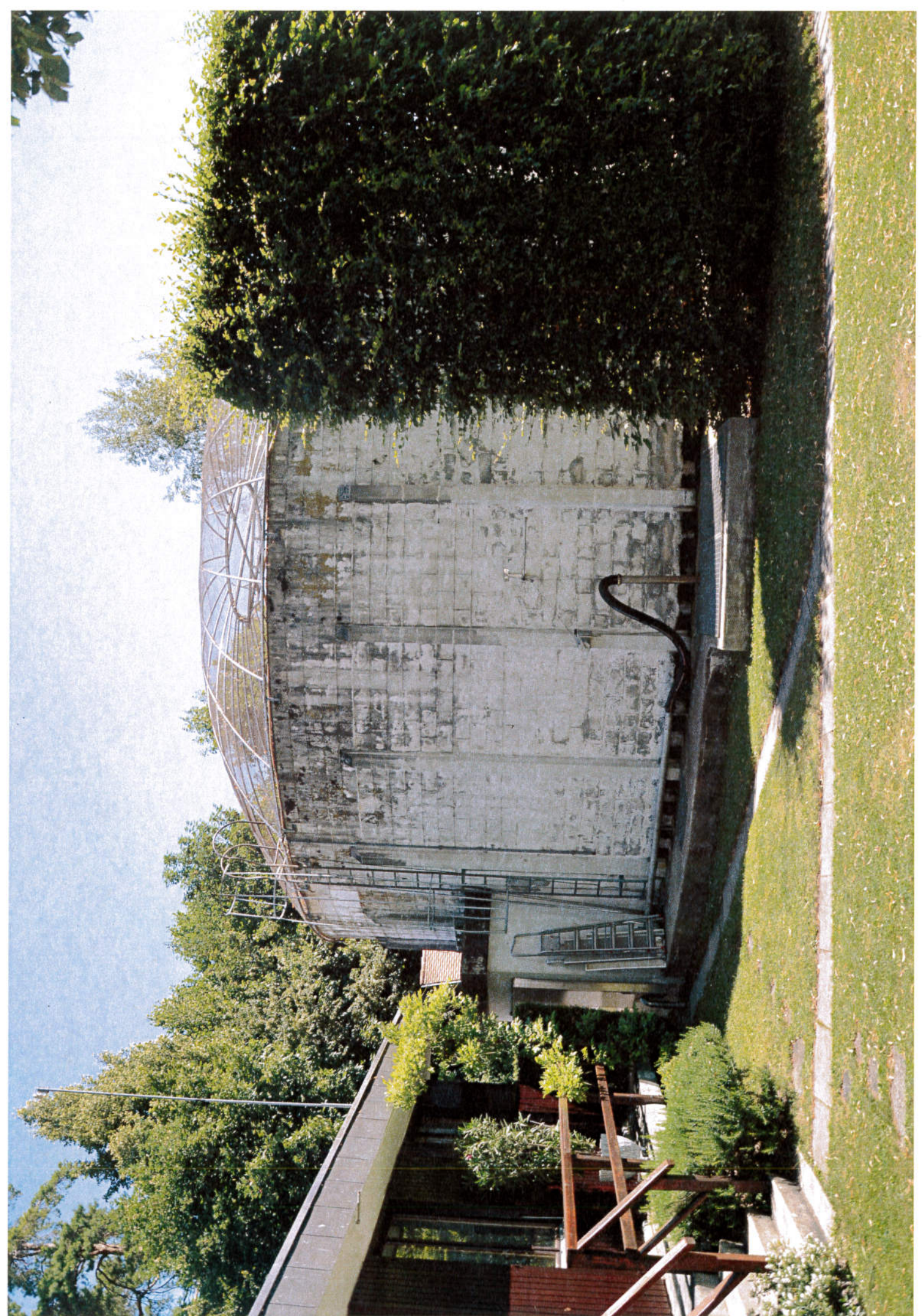






MEVA  
*Autoclave*











## Interpellation à la Municipalité de Prangins sur l'avenir des TAC

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans le cadre du préavis 17/07, le Conseil Communal a approuvé en 2007 un crédit de Frs 2'213'000 TTC pour l'exécution des Travaux d'Assainissement des Canalisations EU/EC de la commune.

Le but de ces travaux est de faire suite au PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux) qui a effectué un inventaire de nos canalisations et dressé un plan d'action pour des mesures correctrices à effectuer dans 11 zones couvrant le territoire de notre commune

Le décaissement était prévu sur 11 ans. Un montant de Frs 186'921.09 a été imputé de 2008 à 2018 au compte 461.3812 et attribué à un fond de réserve 9280.105 dédié à ce préavis.

Le compte 461 devant être équilibré, les montants nécessaires ont été pris sur le fond de réserve 9280.100 Epuration et STEP.

Je demande à la Municipalité de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Nous n'avons pas une vision claire de l'état de la situation  
→ Pourrions-nous avoir une présentation de ce qui a été contrôlé dans le cadre du PGEE, fait dans le cadre du préavis 17/07 ainsi que du reste à faire ?
2. A ce jour, le fond 9280.105 devrait être pleinement alimenté, alors que les TAC ne sont pas terminés.  
→ Quel est le montant des investissements effectués à ce jour (Compte 9141.255) ?
3. Le préavis 17/07 mentionne en page 6 que « *toutes les charges d'entretien courant seront imputées au compte d'investissement de ce préavis pendant la durée des travaux prévus* ». Selon ma lecture, les travaux ne s'arrêtent pas au même moment que le décaissement prévu et donc les travaux effectués en 2019 et au-delà devraient aussi y être imputés.  
→ Prévoyez-vous de continuer à utiliser ce préavis pour terminer les travaux prévus ou projetez-vous d'utiliser le solde du fond de réserve pour d'autres travaux qui respectent l'esprit du préavis ?

4. Le village s'agrandit, mais je n'ai pas l'impression que notre sous-sol suive le rythme de son expansion.  
→ Est-ce que la Municipalité prévoit de soumettre au Conseil un nouveau préavis TAC pour les travaux d'entretien restants à faire ainsi qu'un préavis pour l'agrandissement des canalisations à certains points bas ?
5. Sur notre facture de consommation d'eau, nous payons actuellement une taxe pour collecteurs qui va alimenter le compte 461.4342 ainsi qu'une taxe d'épuration qui va alimenter le compte 462.4342.  
Les chapitres de comptes 461 (Collecteurs) et 462 (Epuration) devant être équilibrés, le solde est prélevé ou attribué au fond de réserve 9280.100.  
Les objectifs de ces deux comptes étant de financer des objets totalement différents, les attributions devraient avoir lieu dans des fonds de réserve dédiés. Sinon, comment justifier le montant des deux taxes affectées ? Egalement, cela permettrait que chaque Municipal en charge de ces chapitres puisse utiliser ces fonds pour « ses » projets.  
→ Est-ce que la Municipalité prévoit de corriger cette situation afin que la perception de la taxe soit conforme à l'article 52 du règlement y relatif (Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux) ?

Par la présente je demande à la Municipalité de bien vouloir répondre aux questions ci-dessus pour la session du 27 octobre.

Prangins, le 14 Juin 2020.



Peter DORENBOS  
Conseiller Communal

## Municipalité

### Réponse à l'interpellation de Monsieur le conseiller communal Peter Dorenbos sur la nécessité de revoir certains articles du règlement de la taxe régionale de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Nous vous soumettons ci-dessous la réponse à l'interpellation de Monsieur le conseiller communal Peter Dorenbos, concernant le règlement de la taxe régionale de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires du 1er février 2020. Ce dernier souhaite savoir si certains articles du règlement seront revus en raison de la sortie de Région de Nyon.

#### Réponses aux questions de l'interpellation :

##### **Article 1**

*Est-il juste de constater que ceci ne sera donc, de facto, plus le cas dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021 ?*

Les communes membres du Conseil régional du district de Nyon (aujourd'hui Région de Nyon) qui ont voté le règlement *de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires*, y sont assujetties. Mais pas seulement : certaines communes non membres de Région de Nyon « *peuvent adopter le règlement et participer au fonctionnement du fonds régional* » (voir art. 4). Le Conseil communal de Prangins a adopté en 2007 ce règlement et dès lors qu'il ne vote pas son abrogation, la Commune reste assujettie qu'elle soit membre ou non de Région de Nyon. Nous ne serons donc pas *de facto* déliés de ce règlement dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

##### **Article 4**

*Est-il d'ores et déjà prévu de signer une telle convention et, si oui, devra-t-elle passer par l'approbation du Conseil communal ?*

Les communes non membres de Région de Nyon peuvent également adopter ce règlement moyennant l'établissement d'une convention. L'établissement d'une convention entre la Commune et Région de Nyon n'est, à ce stade, pas décidé. Cette convention aurait la forme d'un contrat de droit administratif et, le cas échéant, serait de la compétence de la Municipalité. On peut partir du principe que si, nous ne voulons pas signer de convention avec Région de Nyon, il conviendra de proposer au Conseil communal l'abrogation de ce règlement (art. 24 : dénonciation pour la fin d'une année civile, deux ans à l'avance).

### **Article 6**

*Selon cette définition, Prangins devrait avoir actuellement droit à un siège. Est-ce bien le cas ? Si oui, celui-ci sera-t-il perdu ou maintenu ?*

Il est admis qu'une commission tourisme avec 47 membres est difficilement envisageable. Le CODIR de Région de Nyon a donc soumis au Conseil intercommunal de Région de Nyon un préavis expliquant que les communes ayant un office de tourisme obtenaient un siège de droit. Chaque sous-région bénéficie également d'un membre. Pour Prangins, c'est M. Jayet de Tartegnin qui représente la délégation « Lac et Vignoble ».

### **Article 20**

*A part un chiffrage des nuitées hôtelières, je n'ai pas souvenir d'avoir vu passer ce rapport. Pourquoi n'a-t-il jamais été distribué ? Pouvez-vous nous adresser le dernier exemplaire ?*

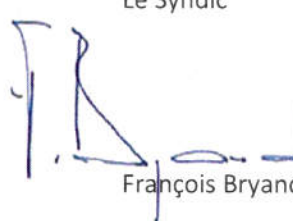
Le rapport de gestion détaillé se trouve sur le site internet de Région de Nyon, il est disponible pour tout un chacun ([regiondenyon.ch](http://regiondenyon.ch), nous, documents institutionnels, rapport annuel).

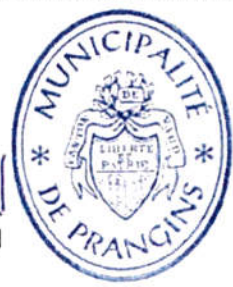
### **Article 24**


*Dans notre cas, cette dénonciation a-t-elle été faite, est-elle à faire ou est-elle faite de facto avec notre sortie de Région de Nyon ?*

La dénonciation du règlement n'a, à ce jour, pas été faite. Comme évoqué il n'y a pas, de fait, d'abrogation liée à notre sortie de Région de Nyon.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  François Bryand



La Secrétaire  Laure Pingud

### Annexe :

Interpellation de Monsieur Peter Dorenbos « Nécessité de revoir certains articles du règlement de la taxe régionale de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires »

## Municipalité

### Réponse à l'interpellation de Monsieur le conseiller communal Jacques Auberson sur le développement économique de notre commune et sur la prise de mesures favorisant l'implantation ainsi que le maintien d'entreprises sur le territoire communal

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Nous vous soumettons ci-dessous la réponse à l'interpellation de Monsieur le conseiller communal Jacques Auberson concernant le développement économique de notre commune du 27 janvier 2020. Ce dernier souhaite savoir quelles mesures sont prises pour favoriser l'implantation et le maintien d'entreprises sur le territoire communal.

En début de législature, la Municipalité a défini les grands axes de sa politique en matière de développement économique. Elle s'est efforcée, d'appliquer sa vision, dans le cadre de ses compétences, la politique de développement économique étant exclusivement cantonale, en tenant compte des planifications supérieures et en favorisant les synergies avec la région.

#### Développement au sein du périmètre compact d'agglomération « Grand Genève »

Le développement pranginois s'inscrit dans le cadre des planifications supérieures, soit la Loi fédérale sur l'Aménagement du Territoire (LAT-2014) et sa traduction cantonale, la 4<sup>e</sup> adaptation du Plan Directeur Cantonal (PDCn4-2017) et la révision de la Loi sur l'Aménagement du Territoire et les Constructions (LATC-2018).

Pour respecter ces principes d'aménagement du territoire, qui visent à préserver le paysage et les terres agricoles, il s'agit de limiter le développement des communes, qui doivent réduire et prioriser la création de nouvelles zones à bâtir. Il s'agit également de localiser principalement cette future urbanisation (habitations et **emplois**) à l'intérieur du périmètre bâti, au sein de territoires qui bénéficient d'un niveau de desserte de transport publics élevé et de services et d'infrastructures facilement accessibles pour la majorité de la population.

La commune de Prangins fait partie du périmètre compact d'agglomération « Grand Genève ». Cette zone s'articule autour de 4 périmètres fonctionnels en lien avec la desserte des gares ferroviaires, soit Coppet-Commugny, Eysins-Nyon-Prangins, Gland-Vich et Rolle-Mont-sur-Rolle.

Les 9 communes du périmètre compact ont priorisé et coordonné ensemble en 2016, de concert avec le Canton, la création de ces nouvelles zones à bâtir selon le quota de croissance alloué dans le PDCn4 à l'horizon 2030-2040. **Ces futurs quartiers seront le plus souvent mixtes : ils comprennent des logements et des emplois. A Prangins il s'agit notamment des futurs plans d'affectation « Entre-Deux-Chemins » et « Au Clos ».**

#### Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI) et stratégie de gestion des zones d'activités économiques

Comme indiqué par le Canton, le Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI) est chargé « de l'appui au développement économique par le biais de trois piliers stratégiques : soutien à la création, à l'implantation et au développement d'entreprises, soutien au développement équilibré des dix régions et promotion des atouts du canton ».

Ce développement, et l'aide à l'implantation d'entreprises dans le canton, s'inscrit dans le cadre des planifications supérieures d'aménagement du territoire. Le service du développement territorial (SDT) et celui de la promotion économique et innovation (SPEI) ont donc rappelé en octobre 2019 lors d'une présentation aux 47 communes du district de Nyon que conformément à la législation fédérale, le Canton doit mettre en place un système de gestion des zones d'activités économiques afin notamment de coordonner leur développement, de planifier les nouvelles zones et d'assurer qu'elles répondent aux besoins avérés de l'économie. Ces zones d'activités sont affectées exclusivement à l'exercice économique, qu'il s'agisse de l'industrie, de l'artisanat, du tertiaire ou encore du commerce. La mise en œuvre de ce système de gestion sera assurée à l'échelle régionale en partenariat avec les communes et les dix *organismes de développement économique* du Canton au sens de l'article 15 de la loi sur l'appui au développement économique (LADE). Dans l'attente des stratégies régionales de gestion des zones d'activités (SGZA), les démarches de planification visant à créer de nouvelles zones d'activités **sont soumises à un moratoire**. L'Etat a tenu à rappeler que le District de Nyon, et le périmètre compact d'agglomération de la partie vaudoise du Grand Genève, était une région sous-dotée en zones d'activités.

Les plans de quartier « Entre-Deux-Chemins » et « Au Clos » ont été envoyés pour examen préliminaire au Canton en 2019. Le canton a toutefois informé la commune que l'avancement de ces plans était suspendu dans l'attente que la stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SGZA) soit acceptée et que le moratoire soit levé.

Région de Nyon (RdN) est l'*organisme de développement économique* reconnu et subventionné dans par le Canton pour le district de Nyon. Celui-ci coordonne donc actuellement cette stratégie sectorielle avec les 47 communes du district de Nyon qui lui sont rattachées, que celles-ci soient membres ou pas de l'association de communes RdN. La future SGZA sera présentée pour validation, vraisemblablement en 2021, à l'ensemble des organes délibérants des communes du district.

Notre commune a adhéré dès 2004 à Région de Nyon et participe à travers cette association de communes à la mise en place de conditions cadres visant à assurer le développement économique de toute une région. Cette région qui connaît une croissance des emplois plus importante que celle de la population est par ailleurs considérée sur le plan économique comme une des plus dynamique de notre pays.

Entre 2014 et 2019, 17 préavis ont été proposés au Conseil intercommunal de Région de Nyon en matière de développement économique pour notre région, ce dont profite ou profitera directement ou indirectement notre commune (par exemple : maison des vins de la Côte, conseil des jeunes du district, fond à l'innovation régionale, répertoire des entreprises du district etc.). Notre commune participe via un dispositif intercommunal solidaire (DISREN) au financement de ces différents projets d'infrastructures ou d'équipements d'intérêt régional. Suite à la décision du conseil communal du 13 décembre 2018 et au résultat du référendum populaire du 19 mai 2019, cette adhésion à un système régional coordonné prendra fin le 31.12.2020.

## Développement communal

Sur le plan local, notre Municipalité n'a pas manqué d'œuvrer en faveur de son développement économique et, en corolaire, a contribué au maintien voire à la création de nouveaux emplois. En veillant notamment à maintenir des contacts personnels réguliers avec les grandes entreprises présentes sur notre territoires (GSK, Denogent, Lauber, musée national) ou en périphérie (Agroscope, UEFA). En soutenant activement la dynamique d'un centre commercial de village animé et revitalisé, qui offre à l'ensemble des Pranginois des petits commerces et services de proximité (épicerie, boulangerie, tea-room, auberge, halte-garderie, pharmacie, poste, etc.) et des espaces de rencontre et de mixité facilement accessibles. En apportant également notre soutien aux projets d'agrandissement et de développement des entreprises existantes (GSK, Lauber) ou comme celui de l'agrandissement de l'hôtel la Barcarolle, malheureusement abandonné à la suite du refus de notre Conseil communal de prolonger le droit de superficie y-relatif.

En trouvant des solutions chaque fois que des menaces de délocalisation ou de pertes d'emplois se manifestaient ou encore en manifestant sa volonté politique de maintenir une poste à Prangins. Enfin en menant une politique fiscale permettant de positionner notre commune parmi les plus attractives du district

et en proposant des loyers modérés aux commerçants locataires favorisant la durabilité de leur activité et la vie de notre village.

Par ailleurs, la vision urbanistique à Prangins ne souhaite pas simplement réhabiliter le patrimoine mais vise également à s'assurer de requalifier et valoriser nos espaces publics en y intégrant en permanence les fonctions d'équipements, de commerces et de services qui font de notre commune un cœur vivant au service de ses habitants. Le projet de réaménagement de la place en cours s'attache par exemple à faire valoir une approche contemporaine de la mobilité, à favoriser le rôle de rencontre et de mixité de cet espace public, à valoriser le patrimoine bâti historique tout en harmonisant son mobilier urbain et en introduisant un supplément de *Nature en ville*, de façon à renforcer le dynamisme commercial et touristique du cœur de notre commune.

### Promotion touristique

Fort du constat évident de devoir renoncer à mener sa propre politique de développement et de promotion touristique, notre commune s'appuie, d'une part, sur la Région de Nyon en charge de mener à bien des projets touristiques structurants et, d'autre part, sur Nyon Région Tourisme (NRT) en charge du marketing touristique régional. Sur mandat des communes, Région de Nyon assure également la gestion du mécanisme régional des taxes de séjour perçues auprès des hôtes et affectées, d'une part, au Fonds régional d'équipement touristique (FRET) et, d'autre part, au financement partiel de Nyon Région Tourisme.

En ce qui concerne le développement de projets touristiques structurants, 13 préavis ont été proposés au Conseil intercommunal entre 2004 et 2019 (par exemple : Développement du site de la Givrine, extension du Musée du Léman, projet « nouvelle Garenne », etc.).

S'agissant de la promotion touristique, notre Commune est membre de l'association Nyon Région Tourisme dont le but consiste à élaborer, actualiser et mettre en œuvre la politique de marketing touristique de la Région. Cette association, présidée dès 2011 par l'actuel syndic de Prangins, a entamé une réflexion, en collaboration avec l'université de Saint-Gall, visant à mettre en place une nouvelle approche promotionnelle touristique du district. La stratégie arrêtée consiste à promouvoir des domaines d'activités en dépassant la notion de destinations et de frontières territoriales. Six domaines d'activités stratégiques (DAS) ont été identifiés soit : *événements & festivals, culture & patrimoine, nature, art de vivre, hiver et tourisme d'affaires*. A noter que cette approche a été reprise dès 2013 par l'office du tourisme du canton de Vaud qui en 2016, après quatre années de hausses consécutives s'est placé à la première place en termes de croissance de nuitées en Suisse et qui reste depuis en constante augmentation.

En ce qui concerne notre district, la progression des nuitées hôtelières a été de plus de **40%** ces 5 dernières années pour atteindre un record historique de plus de 215'000 nuitées hôtelières en 2019.

Dans notre commune, les établissements hôteliers et le musée national ont largement profité de cette embellie du tourisme vaudois et régional.

Dès 2021, comme non-membre de Région de Nyon, notre commune pourrait néanmoins continuer d'adhérer au mécanisme régional des taxes de séjour moyennant une convention avec cette instance, actuellement en discussion. Son affiliation à Nyon Région Tourisme est quant à elle indépendante de notre appartenance à la Région de Nyon.

### Réponses aux questions de l'interpellation

1/ Combien avons-nous d'entreprises, artisans et commerces actifs sur le territoire au début de la législature 2016-2021 ?

Juillet	2016 : 115 entreprises-indépendants
	2017 : 164
	2018 : 188
	2019 : 191

## Une augmentation de 66 % depuis le début de législature !

2/ Etat au 31 décembre 2019, comment ces différentes catégories ont-elles évolué depuis 2016 ?

Le registre des entreprises tenu par Région de Nyon ne permet pas d'avoir une approche différenciée par catégorie.

3/ Quelles sont, cas échéant, les mesures que la Municipalité souhaite mettre en place afin de favoriser l'installation de nouvelles entreprises et commerces ainsi que la création d'emplois sur notre territoire, si possible d'ici la fin de la législature.

L'analyse des résultats obtenus incite la Municipalité à poursuivre sa stratégie de développement économique et touristique, notamment en matière d'aménagement du centre du village ou d'agrandissement d'établissements existants. Elle espère pouvoir, le cas échéant, compter sur le soutien du Conseil communal.

4/ La Municipalité de Prangins pense-t-elle pouvoir nous présenter dans le courant 2020, le plan de quartier « Entre-Deux-Chemins » censé constituer une zone mixte de développement incluant des habitations et des commerces ? dans le cas d'une réponse négative, quelles sont les solutions envisagées ou envisageables permettant de répondre au mieux à la préoccupation du développement de notre commune ?

Comme évoqué ci-dessus, le plan de quartier « Entre-Deux-Chemins » est suspendu par le Canton dans l'attente que la stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SGZA) soit acceptée et que le moratoire lié aux nouvelles zones d'activités soit levé.

## Conclusion

A n'en pas douter la mise en œuvre d'une politique de développement économique pour notre commune passe actuellement par la prise en compte des réglementations et planifications supérieures ainsi que par une collaboration régionale gagnante, alliée à une politique locale déterminée de proximité.

La Municipalité a appliqué sa politique conformément à son programme de législature en particulier en ce qui concerne le 2<sup>ème</sup> axe mentionné dans l'interpellation : « *intégrer et maîtriser le développement* ». Elle l'a fait en veillant constamment à la constitution de conditions-cadres optimales, en développant et soutenant des projets qui ont largement contribué à un développement économique sociétal harmonieux. Le maintien et le développement des entreprises existantes, celui des commerces locaux et l'évolution des flux touristiques prouvent si besoin est le bien-fondé des actions menées.

Les actions réalisées et les retombées observées ont, à bien des égards valeur d'exemple. Prétendre que « *rien n'a été entrepris dans ce domaine* » ou évoquer « *un certain immobilisme* » sont des allégations que seule l'ignorance d'une réalité peut justifier. Nous espérons que les éléments développés ci-dessus contribueront à augmenter le niveau de connaissances de ceux qui seraient habités par le doute.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

  
 Le Syndic  
 François Bryand



  
 La Secrétaire  
 Laure Pingoud

## Annexe :

Interpellation de Monsieur Jacques Auberson « Développement économique de notre commune et sur la prise de mesures favorisant l'implantation ainsi que le maintien d'entreprise sur le territoire communal »

- PLANIFICATION DE LA MOBILITE
  - Requalification de la route du lac
  - Passerelle Nyon-Prangins
  - Passerelle Prangins-Gland
- POLICE DES CONSTRUCTIONS
  - Association de Communes pour un Service Technique Intercommunal (STI) et son mandataire, le Service Technique Genoud (STG Sarl)
  - Assistance du STG Sarl pour l'ensemble des contrôles permettant de garantir la conformité des constructions privées à toutes les exigences légales et réglementaires applicables, à l'exclusion des contrôles liés au raccordement aux canalisations d'eaux claires et d'eaux usées (EC/EU) qui sont effectués par le Service Technique Communal pranginois (STC)

---

FETE DES 30 ANS DU PORT DES ABERIAUX  
reportée au mois de mai 2021

PORT DES ABERIAUX  
réflexions pour favoriser une navigation en faveur du climat

QUALITE DES EAUX SOUTERRAINES  
CHLOROTHALONIL et métabolites : la situation sur le réseau  
d'eau des services industriels de Nyon est globalement très bonne

DEFI CITOYEN POUR LE CLIMAT  
séance de présentation à la population reportée à l'automne

A SALUER : INITIATIVES CITOYENNES PRIVEES  
Au-Potager de Prangins – Jardin participatif  
Vivons Prangins Demain – Think-Tank de Résilience Locale



## **BAROQUE À PRANGINS**

Du 29 septembre au 3 octobre 2020

<http://baroque-prangins.ch/>

Les affiches de l'évènement



## PROGRAMME

Masterclass du 29 septembre au 2 octobre  
Concert le 3 octobre 2020

Masterclass

Concert 3 octobre 2020

10h30	<b>MASTERCLASS</b> Masterclass publique, Maison de Commune - salle du Conseil Communal, La Place 2, 1197 Prangins
13h30	<b>PAUSE</b>
15h00	<b>MASTERCLASS</b> Masterclass publique, Maison de Commune - salle du Conseil Communal, La Place 2, 1197 Prangins
18h00	<b>FIN</b>

**Article paru dans InfoPrangins**

Nous travaillons actuellement avec enthousiasme au projet musical « Baroque à Prangins ». Nous avons, en effet, la chance d'avoir, parmi nos résidents pranginois, une cantatrice de renommée internationale, Marijana Mijanovic, qui animera, en compagnie d'une metteuse en scène et d'un claveciniste, une Master Class qui réunira des jeunes solistes professionnels. Cette Master Class se déroulera durant la semaine du 28 septembre 2020. Les horaires et autres détails figurent sur le site [www.baroque-prangins.ch](http://www.baroque-prangins.ch) Elle se conclura en apothéose par un concert au temple de Prangins le samedi 3 octobre 2020. L'entrée aux cours sera libre durant toute la semaine ainsi qu'au concert.

